

Schéma
Départemental
des **S**ervices **F**amilles

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

CONVENTION CADRE 2024-2027

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
CADRE GENERAL	4
MÉTHODOLOGIE D'ELABORATION.....	8
BILAN DU PRECEDENT SCHEMA	11
PRINCIPES FONDATEURS DU NOUVEAU SCHEMA....	44
LES AMBITIONS ET LES PRIORITES	45
DÉCLINAISON DES PRIORITES 2024 - 2027	46
STRUCTURATION ET ORGANISATION.....	58
LA STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	68
ENGAGEMENTS DES PARTIES	71
DUREE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION	71
LES SIGNATAIRES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LA RÉUNION.....	72
ANNEXES	73

PRÉAMBULE

ÉDITORIAL DE MONSIEUR LE PREFET DE LA REUNION



Chers partenaires,

Il est un lieu commun, une évidence : la famille est au fondement même de notre société.

Protéiforme et en perpétuelle évolution, elle est assurément au cœur de la société réunionnaise d'aujourd'hui et de demain, et mérite par conséquent toutes les attentions.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) représente une vision collective et une ambition partagée pour répondre aux défis actuels et futurs que rencontrent les familles à La Réunion. C'est dans un esprit de collaboration que nous avons élaboré conjointement une stratégie et un plan d'actions, visant à réunir les conditions favorables au développement des enfants, tout en veillant à ce que les parents puissent bénéficier d'un soutien adapté.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous, institutions, acteurs et partenaires publics et privés, pour votre engagement et votre participation active à la consultation qui a aidé à sculpter les contours de ce plan ambitieux.

Ensemble, continuons à bâtir une société où chaque famille pourra s'épanouir dans un environnement favorable et bienveillant.

Patrice LATRON, Préfet de La Réunion

CADRE GÉNÉRAL

VOCATION DU SDSF

Un SDSF a pour ambition l'élaboration d'une politique familiale et sociale partagée pour améliorer le quotidien des familles.

Cet outil permet à l'ensemble des acteurs locaux de la politique familiale et sociale de réaliser un diagnostic commun afin d'élaborer un plan d'action concerté avec la mise en cohérence des moyens pour déployer une offre adaptée aux besoins des familles, grâce à une meilleure coordination des acteurs.

Dans ce contexte, le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) exerce 3 rôles :

LES 3 RÔLES DU CDSF



Le CDSF s'appuie sur une représentation élargie, miroir de la diversité des acteurs et des bénéficiaires des services aux familles.

CADRE REGLEMENTAIRE

Préfigurés dès 2014 et généralisés à partir de 2018, les schémas départementaux des services aux familles répondent à l'enjeu de mobiliser l'ensemble des acteurs autour des besoins spécifiques des territoires. Ils permettent d'adapter les interventions, de les coordonner dans un cadre commun et ainsi d'en renforcer la cohérence et l'efficacité.

Ils constituent un socle essentiel pour les services aux familles sur les territoires "depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans des enfants, dans le respect des droits et des besoins des enfants et de leurs parents".

Ces schémas ont pour objectifs :

- **De promouvoir une égalité réelle des chances ;**
- **De réduire les inégalités sociales et territoriales pour favoriser un environnement favorable au développement des enfants et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des parents.**

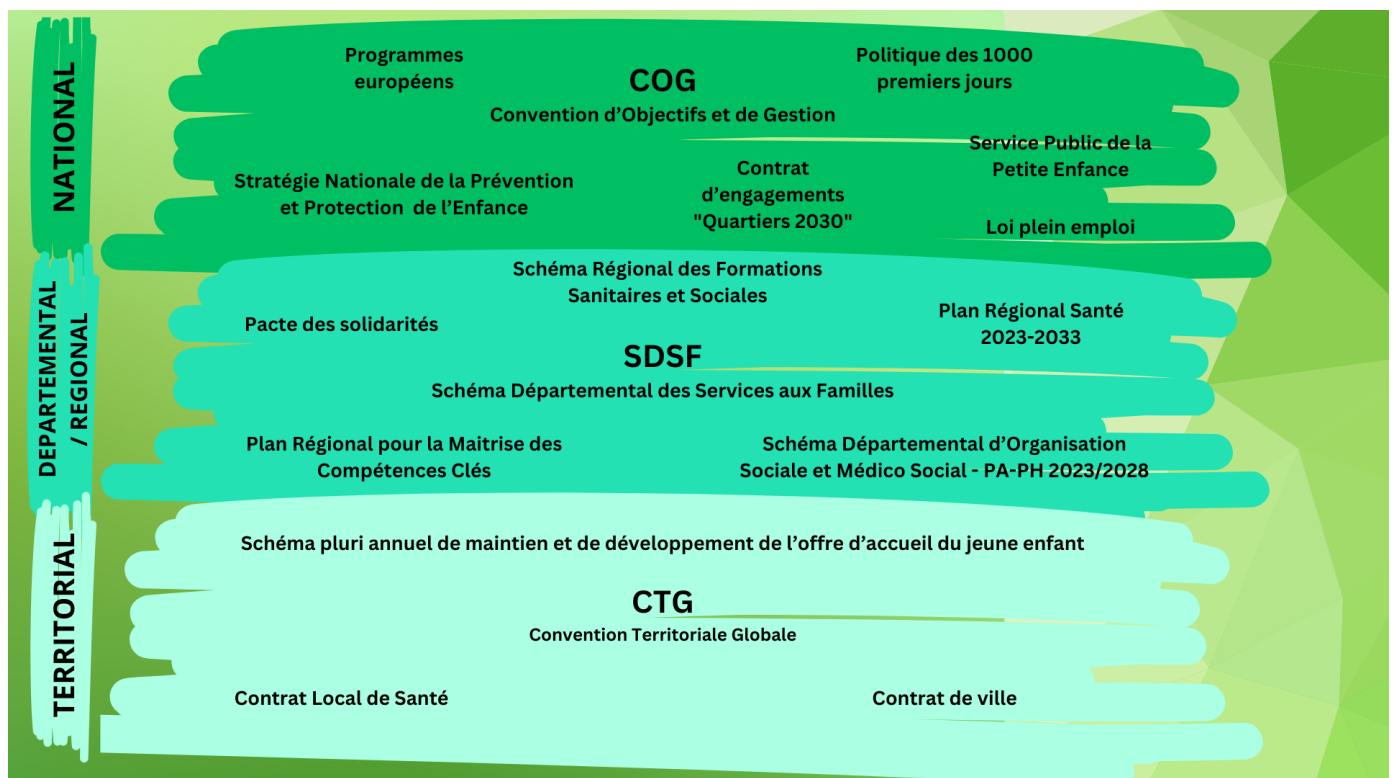
Inscrits dans une démarche globale de coordination et d'articulation des politiques publiques, ces schémas s'inscrivent dans une dynamique de collaboration renforcée entre les acteurs sociaux et institutionnels.

Aujourd'hui, les schémas départementaux des services aux familles s'appuient sur une base légale solide, avec des modalités de gouvernance établies pour structurer et guider leur mise en œuvre.

- **Décret n°2021-1644** du 14 décembre 2021, définissant la gouvernance des services aux familles et le métier d'assistant maternel.
- **Circulaire du 21 juillet 2022**, établissant les modalités de mise en œuvre des comités et schémas départementaux.
- **Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023** pour le plein emploi – Article 17 à 19 portants sur la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant. **Cf. ANNEXE 4**
- **Arrêté du 4 juillet 2024**, listant les indicateurs communs et leurs modalités de transmission, assurant ainsi une évaluation uniforme et efficace des actions entreprises.

L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS OU SCHÉMAS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) s'inscrit dans un écosystème partenarial qui vise à maximiser l'impact de ses actions en cohérence avec d'autres politiques publiques et schémas locaux, régionaux, et nationaux.



Pour maintenir cette articulation, les partenaires du SDSF se réunissent régulièrement dans des instances de gouvernance partagée. Ces comités veillent à :

- Éviter les chevauchements entre les initiatives
- Encourager une mutualisation des ressources et des outils
- Assurer une cohérence des indicateurs de suivi et d'évaluation

LE SDSF A LA REUNION

Le SDSF à La Réunion a connu plusieurs phases significatives d'évolution, reflétant une montée en puissance progressive dans son ambition et son périmètre d'intervention :

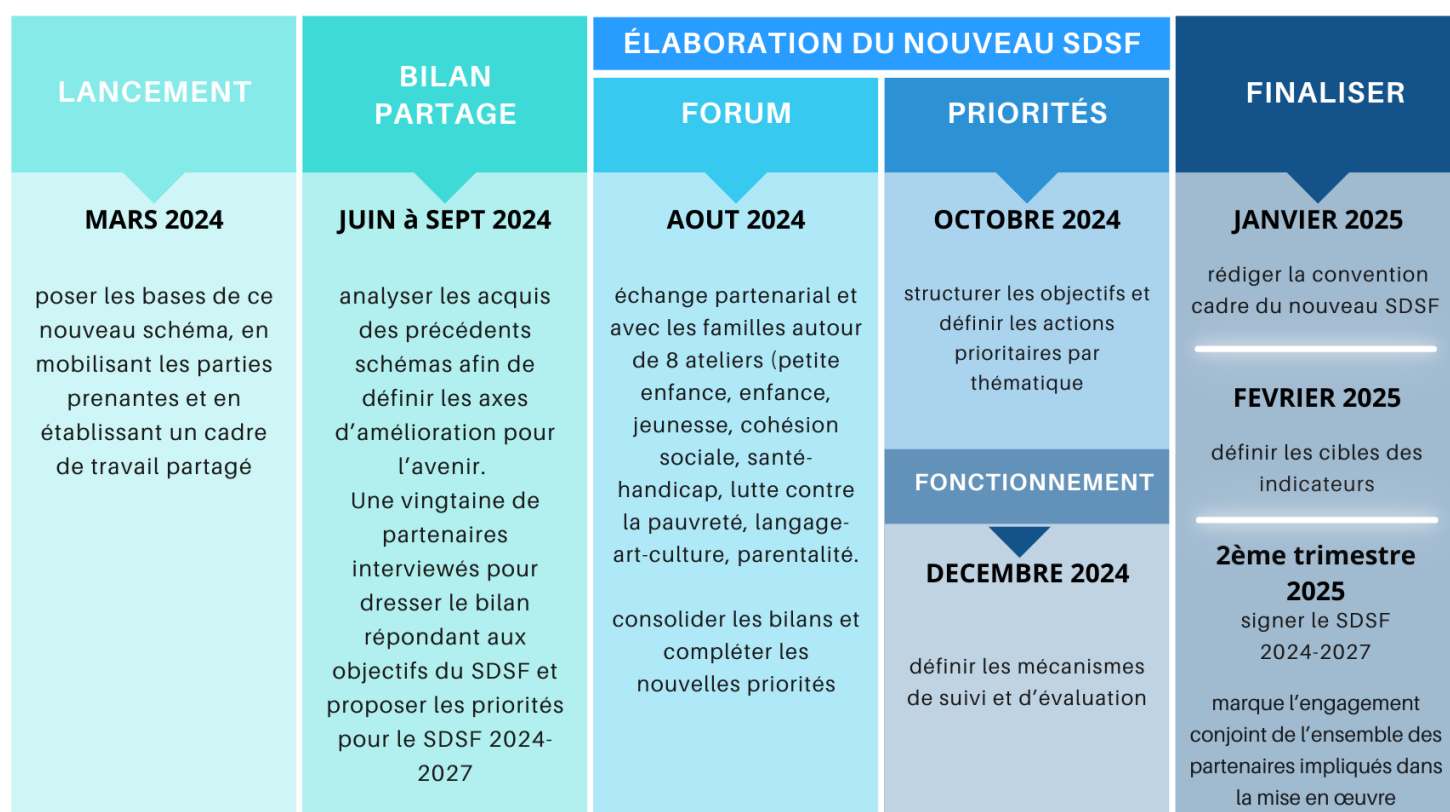
- **2014-2017 : une phase expérimentale.** Ce premier SDSF s'est concentré sur des axes spécifiques tels que la petite enfance et la parentalité. Il visait à lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil entre familles, développer les dispositifs de soutien à la parentalité, et réformer la gouvernance dans ces domaines
- **2019-2023 : une phase d'extension.** Le SDSF s'est élargi à de nouvelles thématiques prioritaires, telles que la lutte contre la pauvreté, la santé-handicap et le langage-art-culture. Il a également intégré de nouveaux domaines d'action, notamment la cohésion sociale et la jeunesse. Cette phase a été marquée par une gouvernance renforcée, l'instauration de co-pilotages institutionnels, et une structuration autour de commissions techniques pour chaque pilier (petite enfance, enfance, jeunesse, et cohésion sociale)
- **2024-2027 : une approche recentrée et ambitieuse.** Le nouveau SDSF adopte une stratégie resserrée autour de **4 ambitions phares** pour maximiser l'impact des interventions et recentrer les énergies sur des priorités claires. Ces ambitions incluent la couverture territoriale équitable, l'amélioration de la qualité des offres, le partenariat renforcé entre acteurs, et la place centrale accordée aux usagers. Cette approche intègre pleinement les retours d'expérience des précédents schémas.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Ce Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2024-2027 a été élaboré avec une méthodologie participative élargie, pour intégrer les attentes des parties prenantes tout en tenant compte des spécificités locales.

La démarche a été structurée en plusieurs étapes :

Les étapes de la construction du SDSF 2024-2027



LA DÉMARCHE EN QUELQUES CHIFFRES CLES

- **1 forum de concertation** réunissant **plus de 100 participants**, dont **20 représentants de familles**, permettant d'échanger autour des enjeux prioritaires.
- **Plus de 50 actions partenariales identifiées** avec les acteurs locaux, illustrant une forte mobilisation et une volonté d'amélioration des services aux familles.
- **Plus de 20 rencontres individuelles** menées avec les partenaires institutionnels et associatifs pour affiner les axes stratégiques et assurer une prise en compte fine des besoins du territoire.
- **8 thématiques majeures** abordées : petite enfance, enfance, jeunesse, cohésion sociale, santé-handicap, lutte contre la pauvreté, art-culture-langage et parentalité.
- **4 grandes ambitions** définies collectivement, structurant le cadre d'action du SDSF 2024-2027 pour répondre aux attentes actuelles des familles réunionnaises.

LA DÉMARCHE EN QUELQUES IMAGES



LA DÉMARCHE EN QUELQUES MOTS



BILAN DU PRÉCÉDENT SCHÉMA

Le bilan des actions dans le cadre du SDSF a été réalisé avec pour objectif de mesurer les impacts et d'identifier les axes d'amélioration pour la prochaine édition du schéma.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU SDSF 2019-2023

Pour la période 2019-2023, le SDSF s'est structuré autour de quatre grands objectifs :

1. **Poursuivre l'amélioration continue de la qualité du service aux familles** : mettre en place des dispositifs d'évaluation renforcés et partagés afin de garantir des services de qualité dès le premier coup.
2. **Consolider les dispositifs d'écoute usagers** : actualiser en continu les diagnostics en s'appuyant sur les besoins exprimés directement par le terrain et les difficultés objectives identifiées.
3. **Dynamiser le partenariat** : à la fois au niveau opérationnel pour coconstruire des solutions concrètes (projets de terrain, actions collaboratives) et au niveau stratégique pour mutualiser les ressources nécessaires à leur déploiement.
4. **Développer l'innovation locale** : créer de nouveaux modes d'intervention adaptés et partagés, en décalant les perspectives dans une logique d'investissement social.

Ce SDSF s'est reposé sur une mobilisation forte des acteurs locaux :

- Un schéma sous l'égide de l'État, coordonné par la CAF.
- Un regroupement de 17 partenaires travaillant quotidiennement au service des familles.
- Une articulation étroite entre les politiques publiques existantes.
- Un Comité Départemental des Services aux Familles dédié.

METHODOLOGIE

Un recensement des actions

Un recensement des actions a été mis en œuvre, débutant en interne avec les services de la CAF, puis s'étendant aux partenaires. Pour ce faire, chaque partenaire a été sollicité soit en face à face, soit via un questionnaire. Conformément à la philosophie du SDSF, seules les actions menées de manière partenariale ont été retenues. Pour chaque action, la présentation de l'action, de ses objectifs, des partenaires impliqués ainsi qu'un bilan ont été systématiquement demandés. La mise en place d'un forum a également permis de compléter les informations collectées

Un travail de compilation et de synthèse

Afin de garantir une meilleure lisibilité des actions et une restitution aussi fidèle que possible, un travail de synthétisation a été réalisé pour regrouper les 90 orientations initiales en 17 grands objectifs :

- Accès aux droits
- Assurer l'accompagnement et le soutien des initiatives individuelles des jeunes réunionnais
- Développer / favoriser la continuité éducative
- Favoriser / développer le langage, l'art et la culture
- Garantir l'égalité des chances dès les premiers pas
- Impulser la politique jeunesse
- Insertion professionnelle des jeunes et des parents
- La communication et le SDSF
- Mieux concilier vie professionnelle/personnelle via des solutions d'accueil des jeunes enfants
- Prévention des violences
- Santé – Hygiène : prévention et sensibilisation (nutrition, sport, addiction...)
- Sensibiliser et renforcer en matière de numérique
- Soutenir et permettre le développement du tourisme social et solidaire
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants
- Animer la vie sociale / développer les centres sociaux
- Développer les solutions d'accueil
- Favoriser/développer l'accueil des enfants et des jeunes porteurs de handicap

Forces et limites de l'exercice

Ce travail de collecte et d'échanges avec les différents partenaires a permis une collecte importante de données, d'actions et d'avoir une vision large des actions menées sur le territoire et d'évaluer l'étendue du travail réalisé entre 2019 et 2023 par les différents acteurs.

En revanche, si ce travail se veut exhaustif, la collecte des informations a dû faire face à certaines limites. La plus importante est la perte de mémoire qui a pu s'opérer entre le début et la fin du précédent SDSF dont les facteurs sont multiples : changement de personnels, crise COVID...Par ailleurs, certaines actions étant déclinées à des niveaux fins du territoire, il a été difficile d'en recenser toute l'étendue au niveau du territoire global.

LE SDSF 2019-2023 EN QUELQUES CHIFFRES

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2023 a été marqué par des avancées significatives visant à répondre aux besoins des familles réunionnaises. Dans cette dynamique, plusieurs actions phares ont été menées pour améliorer les dispositifs existants, renforcer les partenariats, et innover dans les solutions proposées. Voici un aperçu des principales réalisations.

THEMES

CHIFFRES CLES

Une démarche partenariale

Une préfiguration du CDSF et 5 CDSF

Une vingtaine de réunions des commissions :

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Cohésion Sociale

4 rencontres thématiques :

- 1 Semaine de l'inclusion
- 2 Semaines de la petite enfance
- 1 Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)
- Semaine de la fraternité et des solidarités

Plus de 150 actions partenariales réalisées

24 CTG : Déclinaison des objectifs du SDSF à travers les Conventions territoriales Globales (CTG) - 6 communes en 2019, 24 en 2023

Un développement de l'innovation locale

25 actions retenues dans le cadre du FIPE

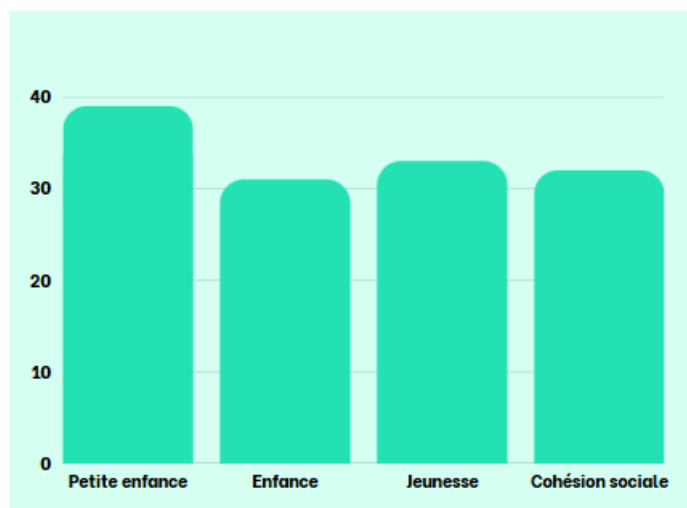
Une consolidation de l'écoute usager

- Présence et intervention des jeunes dans les commissions jeunesse
- 1 Concertation nationale SPPE
- 1 Forum dédié aux parents dans le cadre du SPPE
- 1 Concertation des familles dans le cadre du diagnostic des CTG
- 1 Concertation des familles et des partenaires dans le cadre de la mise à jour du SDSF 2024 – 2027 (forum SDSF et entretiens)

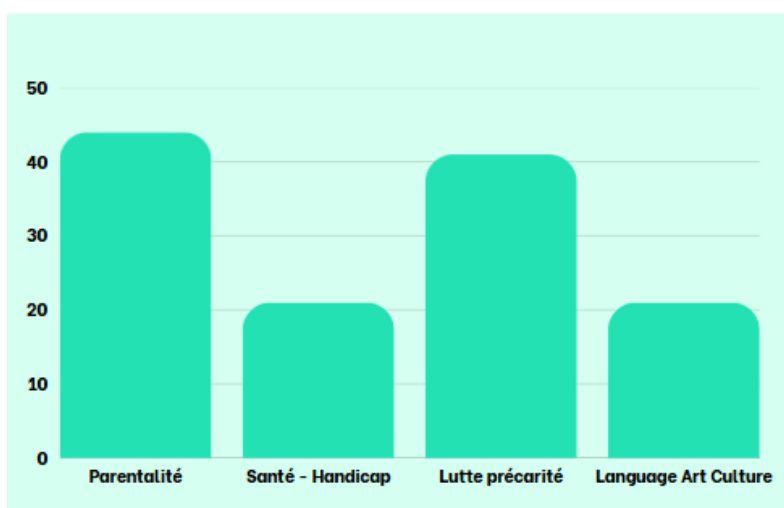
90 orientations prioritaires pour plus d'une centaine d'actions

Ces 90 orientations sont réparties autour des 4 commissions, soit 39 orientations pour la petite enfance, 31 pour l'enfance, 33 pour la Jeunesse, 32 pour la cohésion sociale.

Ces orientations couvrent également les 4 thématiques transversales : 44 orientations touchent la parentalité, 41 la lutte contre la pauvreté ; La santé et Handicap sont concernés par 21 orientations et 21 concernent le thème du langage – art et culture.



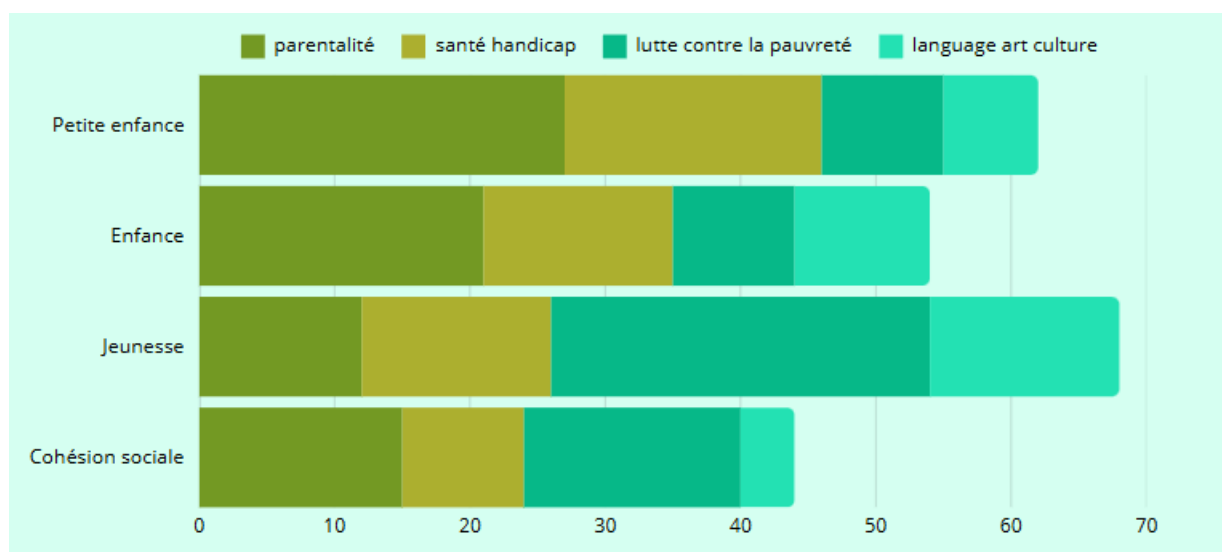
Répartition des orientations selon les commissions



Répartition des orientations selon les thématiques

Une même orientation peut concerner plusieurs commissions ou plusieurs thématiques transversales.

Sur ces 90 orientations, plus de 150 actions sont recensées dont 120 disposent d'éléments permettant de les évaluer totalement ou partiellement



Répartition des actions selon les thématiques transversales

Commissions	Nombre d'actions
Petite Enfance	41
Enfance	34
Jeunesse	50
Cohésion sociale	29

Répartition des actions selon les commissions

Thèmes transversaux	Nombre d'actions
Parentalité	60
Santé-Handicap	51
Lutte contre la pauvreté	52
Langage art et culture	24

Répartition des orientations selon les thématiques

PETITE ENFANCE : LE DÉVELOPPEMENT DES SOLUTIONS D'ACCUEIL

Le précédent SDSF avait 5 objectifs concernant la petite enfance :

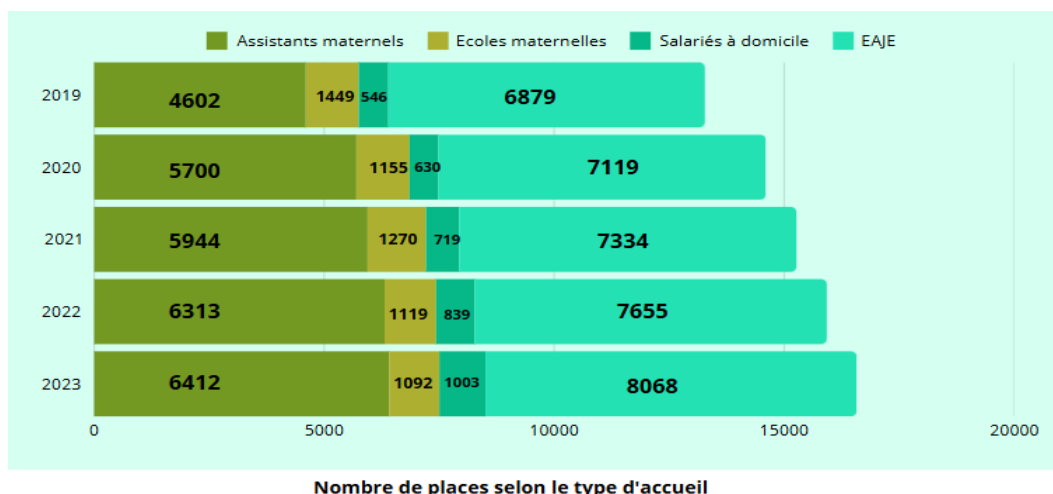
- Accroître les solutions d'accueil des enfants de 0 à 3 ans
- Améliorer l'accueil des enfants
- Favoriser l'inclusion social des enfants, notamment les enfants porteurs de handicap
- Soutenir le répit parental
- Accompagner le développement et l'épanouissement de l'enfant (Art-Culture-Langage)

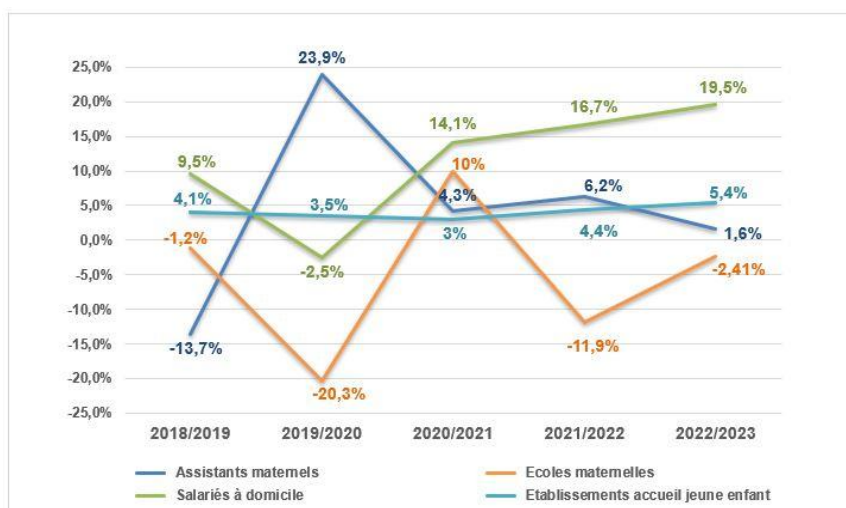
Les modes d'accueil en croissance

Le besoin d'accueil pour enfant de moins 3 ans est le principal constat du SDSF 2019/2023. Il est la conséquence de deux éléments : un nombre important de naissances et un retard sur l'offre de mode d'accueil. Ainsi, l'annexe 1 de la convention cadre du SDSF 2019-2022 avait fait état d'un « objectif ambitieux de création 1 500 places en EAJE sur la période 2018-2022 ».

Entre 2019 et 2023, on passe de 13 275 à 16 575 places, soit 3 300 places supplémentaires, tous modes d'accueil confondus ; avec 1 810 places supplémentaires chez les assistants maternels, 57 places en moins dans les écoles maternelles, malgré le développement des classes passerelles, 358 salariés à domicile supplémentaires et 1 189 places dans les EAJE (pour un objectif de 1 500 places en EAJE) dont :

- **1 810 places** ont été créées chez les assistants maternels.
- **57 places** ont été supprimées dans les écoles maternelles malgré le développement des classes passerelles.
- **358 salariés à domicile supplémentaires** ont été mobilisés pour renforcer les dispositifs existants.
- **1 189 places** ont été ajoutées dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), atteignant presque l'objectif de 1 500 places fixé initialement.

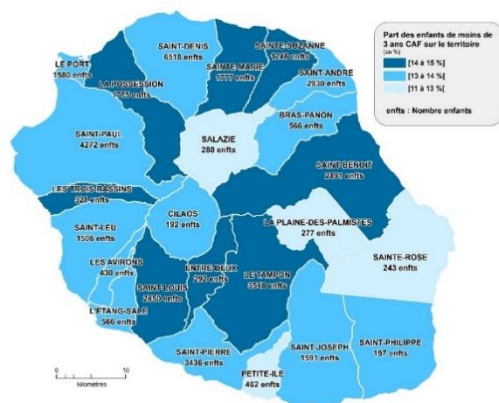
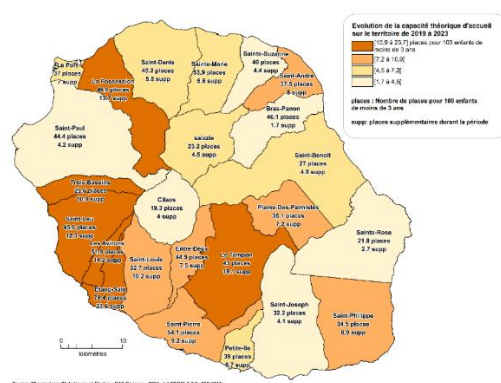




Evolution des places d'accueil selon le mode de garde

L'amélioration des possibilités d'accueil de la petite enfance s'observe également avec les taux de couverture qui s'améliorent sur l'ensemble du territoire. Globalement, on observe une hausse des taux de couverture (34,1 à 42,5) entre 2019 et 2023. Néanmoins, l'écart avec la moyenne nationale se maintient (environ 17 points d'écart).

Dix-sept communes présentent une forte augmentation des capacités d'accueil théorique (+5 points). En revanche, des écarts importants peuvent persister entre les communes où les capacités d'accueil restent en deçà des besoins des familles. Certains territoires fragiles sont restés fragiles.



	2019	2023
LES AVIRONS	37.7	51.9
BRAS PANON	44.4	46.1
ENTRE DEUX	37.4	44.9
L'ETANG SALE	54.9	78.4
PETITE ILE	32.3	39.0
LA PLAINE DES PALMISTES	28.9	36.1
LE PORT	30.0	37.0
LA POSSESSION	32.9	46.6
SAINT ANDRE	29.5	37.5
SAINT BENOIT	22.1	27.0
SAINT DENIS	39.4	45.2
SAINT JOSEPH	28.1	32.2
SAINT LEU	33.3	45.6
SAINT LOUIS	22.6	32.7
SAINT PAUL	40.1	44.4
SAINT PIERRE	44.9	54.1
SAINT PHILIPPE	25.6	34.5
SAINTE MARIE	47.3	53.9
SAINTE ROSE	19.2	21.8
SAINTE SUZANNE	35.6	40.0
SALAZIE	18.7	23.2
LE TAMPON	25.0	43.0
LES TROIS BASSINS	18.6	29.6
CILAOS	15.3	19.3
Taux de couverture du Département	34.1	42.5
Taux de couverture national	54.8	59.4

Taux de couverture global (source : CAF 2023)

Faciliter l'accès à l'accueil

A côté du développement de l'offre d'accueil, un travail a été entrepris pour permettre un accueil plus facile, notamment pour les familles les plus en difficultés. Ainsi des actions d'informations et d'ouverture des droits ont été mises en place par différents partenaires :

THEMES

ACTIONS

Centralisation des informations sur le département

- La création d'un observatoire de la parentalité qui a mis en place une cartographie des dispositifs existants
- Mise en place d'un portail petite enfance : 15 communes couvertes sur les 24 adhérentes dont 10 nouveaux portails entre 2019 et 2023. 5 nouveaux portails prévus en 2024. L'analyse des données fait état de 7 361 demandes pour 2 371 enfants sur les 15 portails au 25/01/2024. Depuis sa création, 83 083 demandes d'accueils ont été enregistrées et 6 683 enfants ont trouvé une place grâce au portail depuis son ouverture en 2018.

Actions d'information auprès des familles

- La mise en place de webinaire CAF/CGSS : 8021 invitations en 2023 pour 253 participants, soit 2% de taux de participations
- Réunion d'information de la FEPEM : 3 réunions par an en moyenne auprès des LAEP.
- Caravane d'accès aux droits de la PMI.

Des actions innovantes pour les familles les plus en difficulté

- Crèche AVIP : en expérimentation sur 4 communes (Saint Pierre, Trois-Bassins-St-Leu et St-Denis). Ces crèches visent à faciliter l'insertion des personnes s'étant engagées dans le BRSA.
- Crèche d'entreprise : 4 projets retenus (2022)

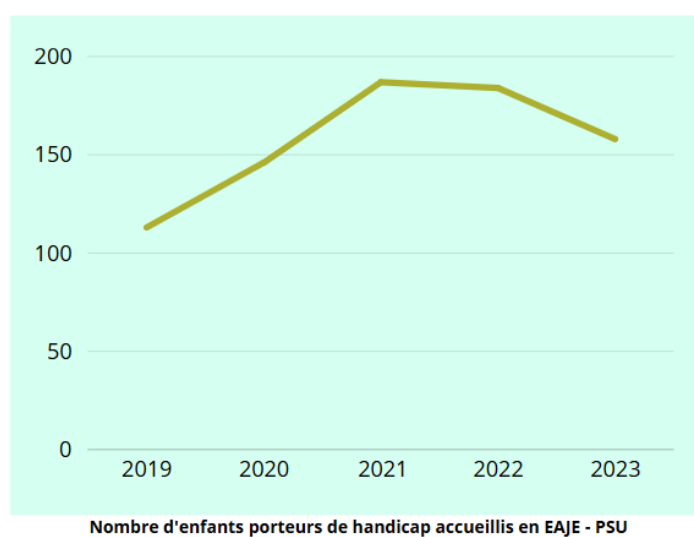
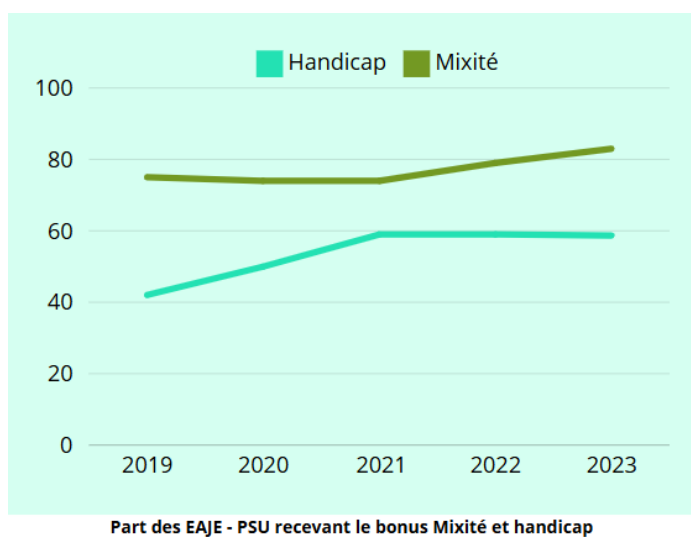
Amélioration globale de l'accueil des enfants en situation de handicap

- PAI : en collaboration avec la PMI/les structures d'accueil/ les familles / l'équipe médicale, il s'agit d'accueillir l'EPH dans de meilleures conditions
- PRH 974 : le Pôle Ressources Handicap vient également compléter l'accompagnement des structures d'accueil à la petite enfance.
- Le SPPE a également investi le sujet avec un projet de diagnostic territorial en vue de l'identification des actions

Progression de l'inclusion sociale

L'accueil des enfants porteurs de handicap s'améliore : 113 enfants en 2019 à 184 en 2022. On observe une baisse en 2023 avec 158 enfants accueillis en EAJE (PSU). En conséquence, 42% en 2019 et 59% 2022 des structures d'accueil ont reçu le bonus handicap. Elles sont 58% en 2023. L'inclusion s'observe aussi du côté de la formation avec 60 professionnels formés à l'accueil du jeune enfant différent (octobre 2022 à février 2023 - 69h de formation sur 9 jours pour 4 gestionnaires).

La mixité sociale dans les structures d'accueil AEJE (PSU) s'améliore aussi entre 2019 et 2023 passant de 75 à 83%.



La qualité de l'accueil

La qualité de l'accueil en Petite Enfance (PE) est un aspect central du SDSF, couvrant non seulement l'état des locaux mais aussi la formation continue des professionnels pour renforcer leurs compétences. Voici quelques actions de formation identifiées lors du bilan.

Formation	Nombre de professionnels formés
Éveil culturel dans la PE	160 professionnels, 4 formations d'artistes avec résidences en crèche
Formation sur les écrans et les tout-petits	40 professionnels
Sensibilisation des parents et à l'utilisation du livre, de la musique et de l'image avec les enfants	100 professionnels lors de semaine de la PE
Berceuses et comptines	60 professionnels
Formation des assistantes maternelles - Module 1	136 professionnels
Formation des assistantes maternelles - Module 2	71 professionnels
Mutualisation des parcours de formation dans les classes passerelles	Enseignants, EJE, ATSEM - 3 jours de formation

Source PMI

Les autres solutions d'accueil des jeunes enfants

Trois dispositifs phares sont sollicités par les parents et les professionnels en vue de la socialisation des jeunes enfants, à savoir les lieux d'accueil enfant – parent (LAEP), les relais petite enfance (RPE) et les classes passerelles.

Le nombre de LAEP reste globalement stable (17 à 18). La répartition géographique des LAEP montre une répartition inégale et une absence de ces structures sur le Sud – Est de l'île. Le nombre de RPE, passe de 7 à 9. La répartition est également inégalitaire, les structures sont essentiellement sur la zone nord-ouest de l'île.

Le développement et la pérennisation des classes passerelles sont des actions phares du SDSF. On passe ainsi de 17 à 24 classes passerelles entre 2019 et 2023, 2 nouvelles classes sont prévues en 2024 (Cilaos / Saint-Denis). 8 communes n'ont pas de classe passerelle. Notons une baisse du nombre d'enfants accueillis entre 2021 et 2023 malgré l'augmentation du nombre de classes.

Des journées portes ouvertes et la communication (CAF, EN, Mairie...) envers les parents permettent d'informer et de mobiliser des parents. Une réflexion sur la coordination des actions d'informations faciliterait la mise en œuvre de ce dispositif.

Années	Nombre de classes passerelles	Nombre d'enfants accueillis en classe passerelle	Subventions pour les classes passerelles (euros)	Nombre de LAEP	Nombre de RPE
2019	17	250		17	7
2020	19	250		18	7
2021	22	427	473 155	18	7
2022	24	337	581 046	18	9
2023	25	319	605 096	19	8

Source : chiffres clés de la CAF

COMMUNES	2019	2023
LE PORT	3	4
LA POSSESSION	1	1
SAINT ANDRE	1	1
SAINT BENOIT	1	1
SAINT DENIS	4	6
SAINT JOSEPH	1	2
SAINT LOUIS	1	2
SAINT PAUL	1	1
SAINT PIERRE	2	3
SAINTE ROSE	1	1
LE TAMPON	1	2
PLAINE DES PALMISTES		1

Développement et épanouissement

L'éveil artistique et culturel est également un axe important de la petite enfance. Environ 13 000 nouveau-nés reçoivent annuellement l'invitation pour d'un livre offert (opération premières pages) depuis 2011. 4500 familles touchées. Les établissements sont de plus en plus mobilisés dans cette démarche puisqu'on passe de 69 établissements en 2015 à 100 en 2023. Dans la lutte contre l'illettrisme, des actions sont menées pour rendre le livre plus familier chez les tout-petits. L'action Livre La Kaz, un livre à soi, œuvre dans ce sens. Depuis, 2018, date de lancement de l'opération, les communes de l'Entre-Deux, Trois-Bassins, Saint-Denis et Saint-Paul se sont mobilisées. 13 structures associatives ont mis en place l'opération qui consiste à accueillir parent et enfants autour du livre. 80 parents (majorité de mamans de 20 à 35 ans) et 300 enfants ont bénéficié de ce projet

Les appels à projets pour des résidences artistiques dans les structures d'accueil de la petite enfance ont reçu un accueil enthousiaste de la part des professionnels de la petite enfance, des artistes ou encore des familles. En 2021, 18 projets ont été financés pour un budget de 150 000 euros et 22 projets pour 125 000 euros en 2023. Un nouvel appel à projet était prévu en 2025.

Les semaines de la petite enfance sont également des actions importantes dans le développement et l'épanouissement des enfants. Elles sont l'occasion de mettre en œuvre différentes actions en faveur du langage, de l'art et de la culture. Le bilan de ces actions montre :

- 29 projets d'activité avec les parents dans 54 établissements
- 40 professionnels d'EAJE formés sur le thème "Les écrans et le tout-petit"
- 100 professionnels formés à la sensibilisation des parents à l'objet culturel (livre, image, musique)
- 60 professionnels formés sur le thème "Berceuses et comptines"
- 12 artistes formés "Musique et chant pour le tout-petit"
- 60 étudiants EJE participant à des conférences
- 600 jeunes et bénéficiaires du RSA majoré sensibilisés aux métiers de la petite enfance
- 8 spectacles très jeune public pour 600 familles au total

Actions de soutien à la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité de la petite enfance s'inscrivent dans le programme des 1000 premiers jours. A ce jour, une action phare (« *De pères en pairs* ») a été évaluée. D'autres actions existent (notamment dans les REAAP), mais le caractère diffus des actions empêche ce jour une évaluation sur l'ensemble du département de La Réunion.

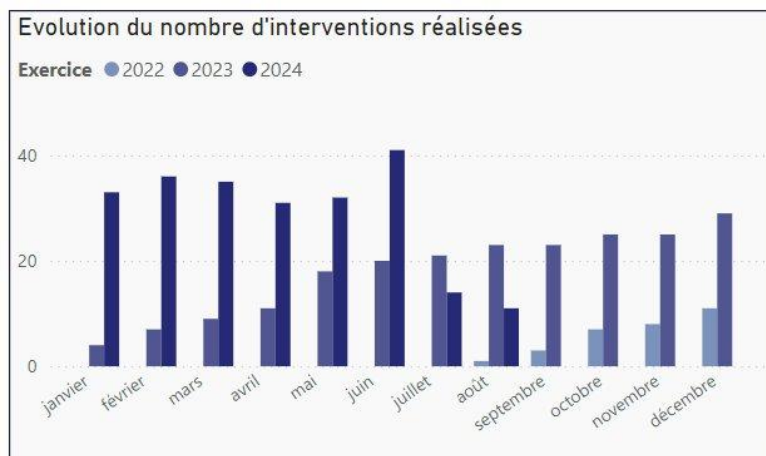
Les actions « *De Pères en pairs* » est un programme d'accompagnement à la parentalité dédiée aux futurs papas : 4 séances par mois sont proposées. Une invitation est envoyée tous les mois à chaque déclaration de grossesse. En 2022, 166 papas ont participé aux dispositifs avec 35 ateliers. En 2023, ils sont 205, avec 35 ateliers déployés également dans l'année.

ZOOM sur le REPIT PARENTAL

L'aide à domicile est un dispositif (AAD) contribue à soutenir les parents dans leur rôle en les soutenant dans leur quotidien face aux aléas de la vie. Ce dispositif concerne tous les parents, et pas uniquement les parents de jeunes enfants. Le dispositif a été mis en place en août 2022, avec 30 interventions pour les 6 derniers mois de l'année et 215 interventions en 2024. En 2024, le dispositif a été étendu au cas de Burn out et, à la naissance du second enfant.

Malgré une certaine méconnaissance du grand public de ces dispositifs, les 5 opérateurs de l'AAD utilisent la totalité des heures qui leurs sont attribuées, notamment en direction des jeunes parents.

Le Répit parental peut aussi se retrouver au niveau des LAEP en offrant la possibilité aux parents de venir sur des sites avec des professionnels pour les accueillir et les accompagner dans les activités avec leurs enfants.



Bilan petite enfance : conclusion

Au regard des données collectées et des analyses effectuées, les objectifs fixés dans le SDSF sont atteints ou sur le point de l'être. La mise en place du SPPE a dynamisé le partenariat, a structuré des chantiers avec la participation des parties prenantes et activé à la mise en œuvre opérationnelle d'actions.

Parallèlement, l'analyse des informations collectées montre des axes de travail à développer dans le SDSF 2024-2027 tels que :

- L'accueil des enfants en situation de handicap
- Le développement diversifié de l'offre d'accueil, au regard des besoins encore importants pour les familles, notamment en faveur des familles monoparentales et/ou des familles en difficulté
- La formation des professionnels, des métiers encore en tension : la stabilité des équipes et la présence d'un personnel formé est la clé de voute de la qualité de l'accueil des enfants et de la confiance des familles.

ENFANCE : VERS UNE STRUCTURATION ET UNE ORGANISATION DE L'OFFRE

Dans le domaine de l'enfance, le précédent SDSF s'était fixé 4 grands objectifs :

- Accroître et améliorer l'accueil des enfants durant les temps libres
- Accompagner le développement et l'épanouissement de l'enfant (Art-culture – Langage, apprentissage, santé)
- Favoriser l'inclusion sociale des enfants, notamment les enfants porteurs de handicap
- Développer et favoriser la continuité éducative

Accroître et améliorer l'accueil des enfants durant les temps libres

L'accueil des enfants en dehors des heures de scolarisation est un axe majeur du SDSF pour répondre à un réel besoin des familles tout en permettant une ouverture sur le monde des enfants. Plusieurs dispositifs sont actuellement mis en place. Les éléments collectés permettent d'avoir une idée de l'évolution des possibilités d'accueil des enfants :

- Le nombre d'ACM est en progression (141 à 146) après une baisse en 2020 et 2021. Le nombre d'heures a enregistré une forte baisse en 2021, conséquence du COVID, sans retrouver les niveaux avant COVID
- Les projets CLAS sont en développement permettant d'augmenter le nombre de bénéficiaires passant de 5 700 à 7 854 enfants
- Le dispositif des vacances apprenantes est globalement en perte de vitesse passant de 2 500 enfants à 1 060 entre 2020 et 2023
- 2 ludothèques supplémentaires ont ouvert leurs portes entre 2019 et 2023

Années	Nombre ACM	Nombre d'heures ACM	Nombre de projets CLAS	Nombre d'enfants bénéficiaires du CLAS	Vacances Apprenantes Nombre de séjours proposés	Vacances Apprenantes Nombre d'enfants bénéficiaires de	Budget dédié aux vacances apprenantes	Nombre de ludothèque
2019	141	196 788						5
2020	129	133 930	51	5 700	56	2500	1 046 500	4
2021	130	48 692	60	5 888	53	1496	764 432	6
2022	140	101 561	99	7 820	40	1155	450 000	6
2023	146		99	7584	46	1060	414 000	6

Sources : chiffres clés de la CAF, DRAJES

Accompagner le développement et l'épanouissement des enfants

Au-delà de la question de l'augmentation des capacités d'accueil, il s'agit aussi d'améliorer la qualité de l'accueil qui passe par :

- **La formation des animateurs des ACM :** depuis 2020, le nombre de formations à destination des ACM augmente de manière significative, dans un secteur où il est également difficile de recruter.

Années	Nombre de modules proposés	Nombre d'animateurs concernés
2020/2021	7	105
2021/2022	17	232
2022/2023	29	389
2023/2024	32	444

Source : DRAJES

Par ailleurs, depuis 2020, 12 formations envers 180 personnes ont été dispensées sur la thématique du handicap et de l'inclusion en ACM à destination des coordinateurs, directeurs ou animateurs d'ACM.

- **La création d'une charte sur les ACM :** sous l'égide du CRAJEP, en partenariat avec la CAF, la DRAJES, les organismes de formations et les ACM, une charte qualité a été rédigée de manière collaborative à destination des ACM. L'objectif est une labélisation des ACM et accroître ainsi la qualité de l'offre. L'expérimentation est prévue début 2024. Le projet est en attente d'une orientation de financement en fonction des différentes options de déploiement retenues.

Favoriser l'inclusion sociale des enfants et notamment les enfants porteurs de handicap

Le SDSF a permis de mener une réflexion globale sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap. Des besoins sont encore largement à satisfaire. Plusieurs actions menées ont été identifiées dans ce domaine :

THEMES

ACTIONS

Des actions de formations dans les CLAS

- 100 animateurs du dispositifs CLAS formés à l'accueil de l'enfant porteur de handicap par an en 2022 et 2023
- 700 animateurs sensibilisés et 70 coordinateurs
- 100% des animateurs formés aux enfants neurodivergents

Un soutien dans les ACM

L'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les ACM se fait selon 4 types d'actions identifiées :

- La généralisation du complément inclusif dans les ACM
- Des actions de présentation et de sensibilisation dans les ACM par le PRH : 18 actions en 2022 et 9 actions en 2023
- Des actions de formation spécifiques pour les professionnels des ACM. Depuis 2020, 12 formations ont été dispensées, soit 180 personnes
- La charte Qualité des ACM (en cours)

Des dispositifs de coordination

Ces dispositifs sont mis en place notamment entre les services scolaires, périscolaires pour une meilleure prise en charge des enfants porteurs de handicap ou avec une affection chronique (plateforme de coordination et d'orientation par exemple, échange d'information CD/EN) ou encore la mise en place de dispositifs d'identification des troubles des enfants dès la maternelle (langage/audition/rachi), en phase d'expérimentation en 2024 avant un déploiement sur le territoire les années suivantes.

Développer et favoriser la continuité éducative

Afin de contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires, deux outils majeurs sont déployés : les PEDT et les Cités Educatives.

THEMES

ACTIONS

Les projets éducatifs de territoires

Les PEDT permettent de renforcer l'offre périscolaire (sport, culture, nature) et de promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi de manière à réduire les inégalités sociales et territoriales.

- 6 communes signataires des PEDT : Saint-Paul, Saint-Joseph, La Possession, Trois Bassins, Sainte-Marie, Saint-André.
- 3 communes sont en train de déployer des PEDT pour une mise en œuvre en 2024 : Saint-Philippe, Saint-Pierre et l'Entre-Deux
- L'objectif est d'avoir un PEDT par commune
- 4 communes signataires du PEDT ont mis en place des actions d'éducation innovante

Les cités éducatives

Les cités éducatives permettent de mettre en cohérence l'offre éducative sur les territoires les plus fragiles des communes. Elles permettent de renforcer l'alliance éducative en mobilisant les familles, les acteurs de l'éducation et le monde associatif.

5 Cités Educatives sont actuellement déployées sur l'Ile : Le Tampon, Saint-Louis, Saint-Benoît, Le Port (première Cité éducative des DROM), Saint-Pierre

Une meilleure coordination entre les établissements

Expérimentation de cette coordination à Saint-André pour un accompagnement des enfants passant d'un établissement à l'autre

Bilan enfance : conclusion et perspective

L'analyse des actions menées dans le cadre de l'enfance montre une structuration de l'organisation de la continuité éducative à consolider. De même, on observe un travail amorcé sur les solutions d'accueil des jeunes hors temps scolaire, à maintenir dans les années à venir.

Afin de mieux renforcer le travail initié lors du précédent SDSF, il est nécessaire d'intégrer les points suivants au prochain SDSF :

- Renforcer la coopération entre les acteurs, notamment entre l'éducation nationale et les acteurs socio-économiques de l'éducation populaire accompagnant les enfants pour construire une communauté éducative autour des enfants
- Intégrer des nouveaux thèmes et des préoccupations des acteurs (les Troubles Neuro Développementaux, la santé mentale des enfants, l'inclusion des enfants porteurs de handicap, le développement des compétences psychosociales, la santé et la nutrition...) où la coopération entre les acteurs est fondamentale
- Renforcer les liens entre le SDSF et les cités éducatives : les cités éducatives en intégrant les quartiers prioritaires répondent aux besoins des familles de manière plus spécifique en déployant des actions sur le territoire concerné. Il semble nécessaire que les initiatives prises dans le cadre des Cités Educatives puissent être valorisées dans le cadre du SDSF
- Développer les PEDT parce qu'ils favorisent la cohérence éducative entre les acteurs
- Intégrer l'épanouissement de l'enfant dans la réflexion au-delà de la question des apprentissages et faciliter le passage des enfants d'un dispositif à l'autre
- Accroître les possibilités d'accueil en ACM en volume et en qualité : professionnaliser les animateurs et les acteurs, faire du champ de l'animation une réelle filière avec des qualifications, des métiers et des possibilités de carrières

JEUNESSE : UN TRAVAIL COLLABORATIF FORT

Le précédent SDSF avait 4 principaux objectifs concernant la jeunesse :

- Favoriser l'autonomie des jeunes et notamment leur employabilité
- Soutenir leur développement et leur épanouissement
- Maintenir les liens familiaux
- Faire de la prévention des violences faites aux enfants et aux jeunes une cause prioritaire

UN SOUTIEN AUX POLITIQUES JEUNESSE

La dernière version du SDSF a mis en avant un **besoin de services à destination de la jeunesse, dans le but de soutenir son épanouissement et de favoriser son insertion socio-professionnelle**. Aussi, un premier bilan permet de constater que :

- Le budget de financement des actions enfance et jeunesse est en croissance
- Des actions sont menées dans le cadre de l'insertion des jeunes dans la vie active
- Une offre vis-à-vis des ados est en développement (DRAJES)

La politique jeunesse est renforcée par un accompagnement des têtes de réseaux et via les CTG pour un déploiement au niveau des communes. Fin 2023, toutes les communes avaient un volet jeunesse dans les CTG.

Années	Budget de financement (enfance et jeunesse)	Nombre de bénéficiaires du BAFA	Budget alloué à l'aide au BAFA	Nombre de jeunes accueillis à l'Ecole de la seconde chance
2019	7 885 813			
2020	7 219 337			80
2021	7 895 339	106	10 629	69
2022	7 912 615	123	12 133	144
2023	8 708 605	187	21614	

Source : CAF - Chiffres clés

Favoriser l'autonomie des jeunes : l'accès aux droits et la décohabitation

La question de l'**accès aux droits pour les jeunes se révèlent être un facteur fondamental de leur insertion** dans la vie professionnelle et personnelle et donc un axe fort du SDSF. Les actions allant dans ce sens sont nombreuses et se retrouvent chez de nombreux acteurs. Une collaboration autour de ces différents dispositifs est peut-être à envisager, en vue d'un échange d'expériences et une plus grande efficacité. La diversité des acteurs est un atout car elle permet de toucher un public plus large.

Les actions suivantes ont été identifiées :

- **Réseau Information jeunesse** : de 3 structures en 2020, le réseau présente à ce jour 13 structures d'accueil des jeunes et 1 centre régional. Le réseau travaille en collaboration avec le Département notamment pour être présent lors des déplacements de la Caravane des droits du Département.
- **Les jeunes ambassadeurs de la sécurité sociale** : Faire connaître la sécurité sociale et ses services auprès des jeunes. Cette action a été menée dans le cadre du dispositif PIA ; 6 lycées impliqués et 2500 jeunes touchés.
- **Le portail jeunes** : crée en 2021, www.jeunes360.re se veut être un outil permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des informations les concernant. Le projet s'est essoufflé et a besoin d'une nouvelle dynamisation. Ce travail a été à l'origine élaboré par les jeunes et pour les jeunes.
- **Ouverture des droits pour les jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation** : rencontre avec la CGSS vers les jeunes pour leur permettre d'ouvrir leurs droits. Ces actions se font avec le Département, les missions locales....

Au-delà de l'accès aux droits, l'autonomie des jeunes est aussi abordée du point de vue de la décohabitation. Cependant les actions "*répondent plutôt à des situations d'urgence à la suite de ruptures familiales, plutôt qu'une stratégie de décohabitation*".

2 actions sont identifiées :

- **Le foyer des jeunes travailleurs** pris en charge par la Mission Locale Ouest : il est noté des difficultés budgétaires pour la structure. Une réflexion pour les jeunes de l'ASE est aussi attendue de la part du foyer.

- **Une expérience avec la Croix Rouge** qui consiste à la mise en place de colocations pour des jeunes en rupture, avec un accompagnement permettant leur insertion professionnelle.

Soutenir leur développement et leur épanouissement

Soutenir le développement et l'épanouissement des jeunes est également un axe prioritaire du SDSF. Cet objectif passe par plusieurs axes :

- Offrir des opportunités d'actions à destination des jeunes en soutenant notamment leur engagement
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
- Soutenir les jeunes dans leurs apprentissages
- Permettre aux jeunes de grandir en bonne santé

Soutenir l'engagement des jeunes

Les actions portées par les jeunes sont nombreuses. Elles peuvent être menées de manière individuelle par les acteurs, ou de manière collaborative. **7 projets d'actions ou de créations artistiques de jeunes ou adolescents** portées de manière collective ont été identifiés dans le cadre de ce bilan :

- ***Pou nous rev un gayar sosiete*** : lancé en 2021 avec 7 dossiers déposés et 6 lauréats. 9 dossiers déposés et 8 lauréats en 2023.
- **Coup de pouces jeunes** : un appel à projet visant à financer des actions à vocation d'utilité sociale, rassemblant à minima 3 jeunes de 12 à 25 ans. 65 projets ont été proposés et 44 actions retenues. Une centaine de jeunes mobilisés pour un budget total de 223 372 euros de soutien financier
- ***Revel out talen*** avec le Département : 2 forums regroupant 1000 jeunes avec scène ouverte permettant aux jeunes de partager leurs créations. Ces rencontres sont aussi l'occasion de recueillir leur parole et leurs préoccupations.
- L'action nationale ***“Je filme le métier qui me plaît”*** en partenariat avec la Région Réunion : le lycée Sarda Garriga a été médaille d'Or en 2023.

- **AJIR 974** : le dispositif mis en place entre 2017 et 2022, visait à soutenir les projets d'actions et de créations artistiques de 570 jeunes bénéficiaires du dispositif. 24% des bénéficiaires venaient des QPV, 34% des hauts de l'île.
- **Les rencontres régionales des jeunes**, par le CRAJEP et la CAF, qui a pour objectif de permettre aux jeunes de s'exprimer sur des thèmes définis (accès aux soins / le travail décent / mieux vivre ensemble, l'immigration / l'apprentissage, l'encadrement. L'action se terminera en 2024, avec pour perspective de soumettre des propositions d'actions en métropole.
- **Appel à projets avec les acteurs de l'ESS** : actions mises en place par le Département avec 3 associations lauréates

Les actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Le travail en faveur de l'insertion des jeunes passe par le développement des compétences lors de leurs formations mais aussi par la mise en valeur de leurs compétences. Ces stratégies permettent aux jeunes d'être mieux accompagnés et de gagner confiance en soi.

- **Numerisak** (Région et Education Nationale) : l'action a débuté en 2022/2023 avec la mise à disposition d'ordinateurs, un accès aux livres sous forme dématérialisée (de la première année de CAP à la Terminale) et d'un bon pour un accès à internet pour les boursiers d'échelon 6. 41 000 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2023.
- **Kisamile** : action portée par PRODIJ, les associations et les acteurs économiques qui visent à l'insertion des jeunes via l'ESS. Le programme vise à identifier l'ensemble des compétences des jeunes et à le remobiliser dans un parcours d'insertion. 200 jeunes ont participé à la co-construction des outils sur lesquels 70 professionnels sont formés. L'action est encore en cours avec une volonté de le déployer sur le territoire par le biais des professionnels formés.
- **Tremplin Post-Bac** : ce dispositif permet un accompagnement personnalisé des jeunes les plus en difficulté lors de leur entrée à l'Université. Initiée par PRODIJ dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir en partenariat avec l'Université, cette dernière a repris l'action avec d'autres financements.
- **Mise en place d'une aide à la mobilité** (Région, Education Nationale) pour les stages de BTS pour les filières économiques n'existant pas sur l'île.

- **Les missions locales proposent des actions relatives au sport, aux loisirs ou à la culture** pour créer du lien avec les jeunes et leur permettre de s'insérer dans un parcours d'insertion professionnelle, soit environ 200 jeunes pour la Mission Locale Ouest.

Santé des jeunes

Les actions de santé en faveur des jeunes passent par de nombreux axes : la nutrition, l'activité physique, l'addiction, la santé mentale, les compétences psychosociales (CPS), ...

- Des exemples d'actions **pour les lycéens** :
 - **autour de l'alimentation** : 15 000 lycéens bénéficiaires de la cantine à 1 euro notamment grâce au soutien apporté via la Prestation d'accueil restauration scolaire (PARS); expérimentation dans un lycée de l'île du petit déjeuner offert pour les élèves qui viennent de loin ; sur l'éducation à l'hygiène alimentaire, l'action « tous au jardin, tous en cuisine » a concerné 53 lycéens dans 4 établissements ;
 - **action de lutte contre la précarité menstruelle** : 23 000 à 24 000 jeunes filles peuvent bénéficier de protections gratuites pour elles et leurs familles dans les lycées.
- Autres actions pour les jeunes entrés dans la vie active, via **les missions locales** à travers des ateliers d'accompagnement, soit environ **800 jeunes touchés sur des thèmes divers**, incluant des éléments de santé. On note également, en partenariat avec l'Instance Régionale de l'Éducation et de Promotion de la Santé, des ateliers portant de manière spécifique sur les compétences psychosociales.

Prévention des violences faites aux jeunes

Action phare de la commission jeunesse du SDSF. La question des violences faites aux jeunes et plus largement la question des violences intrafamiliales est un sujet de préoccupation pour la plupart des acteurs sociaux. La mise en place de cette action, avec un atelier spécifiquement orienté jeunesse a permis de mettre un nombre important d'acteurs autour de la table pour une action collective et coordonnée.

Cette action a ainsi :

- mobilisé 30 partenaires, toutes les données récoltées sont rassemblées sur une seule MAP ;
- 5 thèmes (accueil de la parole, droit et justice, santé, parentalité, sensibilisation, information, formation) ;
- Un projet le développement d'une application pour smartphone avec une sortie attendue en 2025.

Au-delà de l'application, tous les acteurs concernés soulignent l'importance de continuer ce travail collaboratif et de l'intégrer dans le prochain SDSF comme une priorité.

Des actions complémentaires relatives aux violences intra familiales sont identifiées dans le cadre du SDSF. Là encore, le recensement des actions n'est pas exhaustif. Certaines sont destinées à un public de lycéens, avec l'action Escaladanse, qui s'est déroulée dans 8 lycées de l'Île. D'autres ont un impact qui va au-delà des jeunes. Ainsi, ont été sensibilisés aux VIF, 83 animateurs du dispositif CLAS, 17 parents, 139 enfants par l'association « EPA ». Les espaces de médiation ou de rencontres pour les familles accompagnent également les personnes concernées.

Bilan Jeunesse : conclusion

Ce travail de collecte et d'analyse des actions permet de souligner des forces qui ont pu être déployées dans le cadre du SDSF, notamment :

- **La diversité des acteurs** qui permet de multiplier les opportunités pour les jeunes (DRAJES, CAF, CRAJEP, l'Etat, PRODIJ, CRIJ, Fédération des CS, UDCCAS, ARCV, Département, Rectorat, la DAC, CGSS, Région, la justice, l'AMRL, l'AMDR, Les Petits Débrouillards, les associations, ...)
- Une capacité à **aborder les thèmes sous des angles transversaux avec des méthodologies novatrices**
- Un **travail collaboratif** intense autour des violences et plus particulièrement les violences faites aux jeunes et aux enfants

Pour aller plus loin dans le travail entrepris, il semble important que le prochain SDSF intègre les éléments suivants :

- Une **cohérence pour une meilleure lisibilité des actions** auprès des jeunes
- Une réflexion nécessaire pour la création de solution d'accueil pour les jeunes de 12 à 17 ans, aujourd'hui manquantes sur le territoire
- **Intégrer les jeunes** pour s'orienter vers leurs préoccupations premières, leurs envies d'agir et construire une société adaptée à leurs besoins
- **Des outils de centralisation de l'information non utilisés**
- Des axes d'actions identifiés initialement qui ne sont pas allés jusqu'au bout
- Une **difficulté pour les jeunes à aller jusqu'au bout des projets/des investissements** : besoin d'un réel accompagnement pour se préparer à être acteur de la société de demain

ZOOM - Actions en faveur de la lutte contre les violences intra familiales

La lutte contre les VIF est un axe majeur du SDSF. Au-delà des actions menées dans le cadre de la commission jeunesse, des actions accompagnant les familles dans leur ensemble sont également observées comme les actions de médiations familiales ou encore les espaces de rencontre.

- **Les médiations familiales**

Leurs activités s'articulent autour de 4 actions :

- *La médiation familiale au sens de la prestation de service*
- *La collaboration CAF/TGI qui porte sur la réalisation d'accord amiable entre les parents, utile notamment pour la levée des suspensions de RSA majoré.*
- *L'inscription dans le parcours séparation avec la coanimation des actions « rester parents après la séparation ».*
- *La Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO).*

Leur activité a été renforcée avec la prise en charge de la rédaction des titres exécutoires avec les parents pour homologation par la CAF dans le cadre de l'ARIPA et par la prise en charge des séances d'informations « Rester parents après la séparation ».

La Médiation s'inscrit dans une démarche partenariale avec la CAF, le Tribunal Judiciaire, le Conseil départemental et les acteurs du monde associatif.

5 gestionnaires ont la charge de cette démarche avec la mobilisation de 11,5 personnes en ETP

- **Les espaces de rencontre**

Les objectifs de l'espace-rencontre sont multiples :

- *Créer ou renouer du lien entre parent, grand parent et enfant à l'abri des conflits*
- *Maintenir des relations garantissant sécurité et respect entre enfant et parents (ou grands-parents)*
- *Libérer la parole de tous pour faciliter la construction du lien*
- *Accompagner l'enfant à se soustraire de l'instrumentalisation dont il peut être victime*
- *Favoriser l'évolution des droits de visites avec une autonomie de relation*

Le département est passé de 2 à 4 espaces de rencontres pour 433 parents reçus et 1543 visites organisées en 2023

Années	Médiations Familiales							Espaces de rencontres				
	Entretiens préalables	Entretiens d'informations préalables dans le cadre du TMFPO	Médiations familiales judiciaires terminées	Médiations familiales conventionnelles terminées	Bénéficiaires de séances de médiation familiale terminées	Médiations familiales qui ont donné lieu à un accord écrit	Médiations qui ont donné lieu à un accord oral	Espaces de rencontre	Mesures judiciaires terminées	Parents reçus	Enfants reçus	Visites organisées
2019								2	61	36	146	730
2020	3391	355	409	563	1946	460	224	2	90	99	125	332
2021	3254	931	479	663	2396	177	124	4	172	396	286	861
2022	3197	779	nd	528	1798	455	194	4				
2023	4362	1078	2605	597	1670	566	197	4	307	433	336	1543

Source : DRAJES

ZOOM sur l'ARIPA

Le dispositif ARIPA permet au parent victime d'impayés de pension alimentaire, de recevoir une compensation. Ce dispositif est de plus en plus mobilisé. En 2022, ce dispositif a mobilisé 3 millions d'euros pour atteindre les 5 millions en 2023.

2022		2023	
Sommes recouvrées	2 967 131 €	Sommes recouvrées	3 747 869 €
Paielements intermédiés	188 668 €	Paielements intermédiés	1 134 930 €
TOTAL GENERAL	3 153 799 €	TOTAL GENERAL	5 136 418 €
PA intermédiées	866	PA intermédiées	5537

Développer le tourisme social et solidaire

Permettre aux familles les plus précaires de partir en vacances est également l'un des objectifs du SDSF. Il a été difficile de recenser les actions dans ce domaine. D'une manière générale, les professionnels s'accordent à dire que **l'offre est insuffisante et les structures obsolètes**.

C'est face à ce constat qu'un appel à projet pour la réhabilitation et la gestion du village des sources de Cilaos a été lancé. La procédure est en cours, l'appel à projet est clôturé et le bail est en cours de signature.

Le centre de Vacances Bois Corail à l'Ermitage accueille 537 enfants lors des séjours vacances et 899 personnes ont pu bénéficier d'un week-end Familles en 2023.

Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants

Concernant le dispositif **"Osons l'école"**, qui permet à des parents BRSA majoré, avec des enfants en maternelle, de participer à un programme d'accompagnement autour de 3 modules (réconciliation avec l'école, image de soi, et aider mon enfant), 5 formations de 30 parents ont été mises en place avec **90% des parents qui sont entrés dans un dispositif d'insertion professionnelle**.

L'Education Nationale a aussi entrepris la création d'un pôle ressource pour lutter contre l'illettrisme à destination des parents et des professionnels qui peuvent trouver des éléments pour soutenir les enfants dans leurs apprentissages.

Zoom sur les REAAP

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants. Il rassemble parents, professionnels, associations, institutions qui proposent des actions de soutien à la parentalité. **Leur nombre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 126 projets et 46 gestionnaires** montrant ainsi une couverture large du territoire, même si certaines zones géographiques en reste dépourvues.

Au-delà des REAAP, il est prévu de favoriser un meilleur maillage des dispositifs de soutien à la parentalité, avec un objectif de **5 maisons à la parentalité**.

Années	Nombre de gestionnaires de REAAP	Nombre de projets REAAP	Budget financement REAAP
2019	27		nd
2020	27	31	nd
2021	27	31	nd
2022	42	124	897 133
2023	46	126	596 753

Source : Chiffres clés de la CAF

Zoom sur le thème transversal "Santé"

Lutte contre les addictions

L'une des actions phare est la **prévention contre le SAF avec 1400 jeunes sensibilisés, 48 ateliers pour les mamans, 56 familles accompagnées** (SAF notamment) en 2022. L'évaluation de l'action a montré son efficacité. Une étude réalisée auprès de 267 jeunes mères réunionnaises d'enfants de moins de 3 ans a révélé une avancée considérable en termes de comportements à moindre risque pendant la grossesse. En effet, **elles ne sont que 7% à déclarer poursuivre la consommation d'alcool après avoir pris connaissance de leur grossesse**. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne nationale, obtenue à partir d'un échantillon de 1001 jeunes mères en métropole, où 27% continuent de consommer de l'alcool pendant leur grossesse, y compris 38% en Île-de-France.

Actions nutrition

La Réunion dispose plusieurs programmes sur ce thème à destination des familles et des professionnels :

- **Le Programme Régional de Nutrition et de lutte contre le Diabète** dont l'objectif 1 s'inscrit dans le SDSF (Prévention du diabète et actions de santé nutritionnelles) avec 13 partenaires. Les actions de santé nutritionnelles sont également incluses de manière systématique dans les CLS (contrat local de santé) des communes en coordination avec les CTG. Le programme étant en cours d'évaluation, les résultats n'ont pu être intégrés dans ce bilan.
- La déclinaison **du programme Malin** avec une adaptation locale. Le diagnostic est en cours de finalisation avec un partage prévu entre les partenaires très prochainement, pour une mise en œuvre 2025 sur le territoire réunionnais. Tout comme le programme national, il est prévu un partage de recettes adaptées aux habitudes alimentaires locales et un soutien financier pour les familles en situation de précarité.
- Le projet de **Nutrition Petite enfance** qui a pour objectif de diffuser des outils aux professionnels et au grand public, avec notamment des ateliers clés en main pour transmettre les informations auprès des familles
- Le **petit guide de l'alimentation péi** pour les enfants de 4/12 mois et de 1 à 3 ans, diffusé auprès des familles et des professionnels via un livret ou en format numérique
- **Atelier itinérant cuisine** : avec la Banque Alimentaire des Mascareignes, il s'agit d'aller à la rencontre des familles pour leur permettre de tirer profit des colis alimentaires : 130 000 personnes sont visées dans cette action.

Lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, des actions sont réalisées en faveur des familles. Elles s'orientent à la fois vers **les aspects financiers** et qu'à la **satisfaction des besoins de base**.

- **Les Points Conseil Budget (PCB)** : Le nombre de PCB est passé de 2 en 2019 (Saint Louis et Saint-Denis) à 5 en 2024 (un pour chaque région et un à Saint Louis) **3295 familles** ont fait l'objet d'un accompagnement **depuis 2019**. Une expérimentation "aide budget" qui consiste à développer des partenariats avec des créanciers pour mieux accompagner les familles (EDF, organismes bancaires, bailleurs sociaux, réseau Maison France Services.
- **Les épiceries sociales** : en 2022, **11 épiceries solidaires** sont recensées sur le département (Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Joseph, Saint Leu, Saint-Louis (2), Sainte-Marie, Saint-Pierre, Le Tampon (2)A cela s'ajoute, **40 opérateurs également habilités à distribuer des colis alimentaires** et les 24 CCAS des communes, dont 20 peuvent délivrer des colis alimentaires directement et 12 ont un partenariat avec la BAM ou ANDES.
- **Les actions en faveur de l'ouverture des droits des familles**. Outre les actions faites en direction des futurs parents ou des jeunes parents (commission Petite Enfance) et celles faites en direction des jeunes (Cf commission Jeunesse), deux autres actions en faveur des droits aux familles ont été identifiées :
 - **La semaine de la fraternité et des solidarités**, avec la mise en place d'un village mobile
 - **L'animation du réseau des partenaires relais** (44) et des maisons France Services avec la signature d'une charte pour l'accompagnement des allocataires dans les démarches administratives et l'accompagnement numérique.

Insertion professionnelle

Le travail sur l'insertion professionnelle des familles s'est fait selon plusieurs axes ;

- **Les contrats d'engagement réciproques** : il s'agit de contrat liant le bénéficiaires (le plus souvent bénéficiaire du RAS) et la collectivité. Le bénéficiaire s'engage dans une démarche d'insertion professionnelle via un projet ou encore une formation professionnelle. Entre 2021 et 2023, **le nombre de contrat signé reste stable passant de 1391 à 1314**.
- Dans le cadre de **l'itinéraire des talents**, **100 allocataires sollicités et sur les 55 BRSA accompagnés** dans le cadre de ce dispositif, **14 ont un projet d'entrepreneuriat déjà opérationnel**. L'accompagnement a permis de lever les freins à l'insertion comme les places dans les crèches, le financement du permis de conduire, l'appui au logement...)
- Les **Comités Territoriaux de l'Insertion et de l'Emploi** ont pour objectif de consolider le maillage territorial en matière d'insertion, mieux connaître les partenaires et leurs offres

et orienter ainsi l'allocataire vers les partenaires en fonction de la situation. Actuellement, **2 CTIE fonctionnent** (à Saint-Leu et au Port). Celui de la Possession sera effectif en 2024.

- Les bénéficiaires du **RSA majoré peuvent bénéficier d'un financement pour leur accompagnement** auprès d'opérateurs de confiance (AFPAR, PLIE...). Entre 2021 et 2023, **1869 allocataires** ont été orientés vers un partenaire de confiance et 1479 ont accepté l'accompagnement (sur les 1594 prévus). On compte 449 sorties positives (soit 30%).

La Mission locale de l'Ouest a mis en place un dispositif spécifique (**Parent'aise**) pour accompagner les bénéficiaires du RSA Majoré et de lever les freins à l'engagement des parents dans les parcours d'insertion professionnel. **67 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement en 2022 et 130 en 2023.**

Bilan Cohésion sociale : conclusion

Les actions en faveur de la cohésion sociale ont montré un intérêt certain pour le territoire.

En effet, Le développement de la vie sociale avec à la fois un travail de coordination au niveau du territoire (Schéma de la vie associative, CTG...) et le développement des structures d'accueil sur le terrain (Espaces de vie sociale, Centres sociaux, Fédération des centres sociaux...) permettent un déploiement des politiques de manière localisée et répondre ainsi mieux au besoin des familles.

De même, l'accompagnement des familles et des parents dans la lutte contre la pauvreté se traduit par un déploiement des dispositifs sur l'ensemble du territoire (Point Budget, Epicerie sociale, Santé et alimentation...)

Le travail des acteurs permet un maillage territorial pour une meilleure organisation et soutien aux acteurs de terrain (Guide Asso...) accompagnant les familles, les enfants, les jeunes...

Enfin, un travail collaboratif avec la présence des têtes de réseau a été relevé.

Malgré ces succès, le prochain SDSF aura à cœur de maintenir ces acquis, mais devra aller plus loin, en intégrant notamment :

- **Une amélioration de la visibilité des différents schémas régionaux existants afin d'identifier** les priorités convergentes pour améliorer la coordination des actions. Cette visibilité passera notamment par la nécessité pour chaque partenaire **d'informer** le réseau de ses dispositifs pour coordonner et simplifier l'accès (dossier unique, portail d'information)
- **Il s'agira également de renforcer l'accompagnement des associations** pour des projets de qualité adaptés (Guid'asso, formation des bénévoles, ingénierie de projet ou financière...)

CONCLUSION : FORCES ET AXES DE PROGRES DU SDSF 2019-2023

Les forces

- **Une collaboration interacteurs** : Le SDSF favorise l'interconnaissance et la mise en réseaux des partenaires pour un travail collaboratif opérationnel
- **Des projets structurants** : Le SDSF a été support et facilitateur dans l'avancement de grands chantiers tels que le SPPE, les VIF, ...
- **Agilité** : Une adaptation aux circonstances avec l'ajout régulier d'orientations en fonction des besoins de la société réunionnaise
- **Les usagers au cœur** : L'écoute usager était au cœur de la démarche
- **Des actions nombreuses** : Plus d'une centaine d'actions identifiées

Les axes de progrès

- **Développer l'ancrage dans le terrain** : si les actions mises en place correspondent bien aux orientations du schéma, les acteurs de terrain ne font pas forcément le lien avec le SDSF
- **Mieux structurer et outiller** la remontée des informations, la valorisation des réussites, des bilans et des diagnostics, vers les instances du schéma, à réaliser sur la période
- **Renforcer l'appropriation du SDSF** par les partenaires et le co-pilotage des chantiers opérationnels
- **Limiter** les orientations stratégiques et **prioriser** annuellement des objectifs à suivre
- **Mener un chantier opérationnel** au sein des commissions en vue d'associer davantage les usagers

PRINCIPES FONDATEURS DU NOUVEAU SCHÉMA

Lors de l'élaboration du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2024-2027, plusieurs ajustements ont été effectués pour renforcer la gouvernance et améliorer l'efficacité de l'action collective. Ces principes clés guident notre travail partenarial et permettent d'optimiser nos efforts collectifs.

1. DES AMBITIONS RENFORCÉES

Le SDSF 2024-2027 se structure autour de **quatre ambitions fortes** visant à améliorer l'accès et la qualité des services aux familles :

1. **Assurer une couverture territoriale équilibrée** en réduisant les disparités d'accès aux services
2. **Améliorer la qualité des offres** en renforçant la coordination et l'innovation dans les actions mises en place
3. **Placer les personnes concernées au cœur des actions** en favorisant leur participation dans l'élaboration et l'évaluation des services
4. **Dynamiser les partenariats** entre les acteurs, en proximité

2. UNE STRUCTURATION ET UNE ORGANISATION OPTIMISÉES

Le SDSF 2024-2027 repose sur une gouvernance clarifiée et une meilleure coordination des acteurs notamment avec la mise en place :

- **Des instances de concertation à tous les niveaux**
- **Des commissions métiers et des thématiques en co-pilotage**
- **D'un fonctionnement en mode projet des actions**

LES AMBITIONS ET LES PRIORITÉS

1. Assurer une couverture territoriale EQUILIBREE

- Maintenir l'effort dans le développement des offres existantes afin de garantir une continuité dans les services
- Accorder une priorité aux territoires moins bien couverts en misant sur des démarches d'adaptation et d'innovation

2. Améliorer la qualité des offres

- Mettre en œuvre une démarche qualité pour renforcer l'efficacité des services
- Investir dans la formation des professionnels pour améliorer leurs compétences
- Promouvoir l'attractivité des métiers afin de répondre aux besoins croissants en personnel qualifié

3. Placer les personnes concernées au centre

- Consolider les dispositifs d'écoute usagers pour une prise en compte plus fine des besoins.
- Mettre en œuvre le design social dans les réflexions et travaux partenariaux pour augmenter la justesse des actions à mener : mettre les bénéficiaires au centre des actions, de la conception à l'évaluation
- Renforcer l'accès aux droits et l'accessibilité des services pour tous les publics
- Prioriser le bien-être et l'épanouissement des personnes concernées à travers des interventions adaptées
- Répondre aux besoins spécifiques en expérimentant de nouvelles formes d'accueil et d'actions

4. Dynamiser les partenariats entre les acteurs en proximité

- Étendre et renforcer les partenariats pour maximiser l'impact des actions dans une logique territorialisée (bailleurs sociaux, France Travail, missions locales, Région Réunion...)
- Développer la complémentarité des financements et des appels à projet en fonction des priorités
- Soutenir les initiatives de mutualisation des moyens, que ce soit pour les projets, les formations ou les infrastructures
- Mettre en œuvre des actions conjointes et coordonnées de contrôles sur différentes thématiques, tant dans le cadre de l'accompagnement des familles en proximité (exemple : prévention et lutte contre la délinquance des jeunes) que sur la qualité des services existants (exemple : contrôles coordonnés CAF-CD des EAJE au service de la qualité de l'accueil des enfants).

DÉCLINAISON DES PRIORITÉS 2024 - 2027

OBJECTIFS PRIORITAIRES – PETITE ENFANCE

La commission petite enfance a pour principal défi de concentrer les efforts sur la mise en œuvre du Service public petite enfance à La Réunion : garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, accessible, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil.

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Assurer une couverture territoriale équilibrée	Diversifier les modes d'accueil pour donner un véritable choix aux familles	1. Le reste à charge pour la famille dépend du mode d'accueil effectif. En conséquence, les familles s'orientent vers les places disponibles, sans un réel choix (niveau implantation, financier, mobilité, ...) 2. Il est difficile pour les parents de mettre en place un projet professionnel dès lors que l'accueil de l'enfant ne peut se faire, même si l'accueil n'est qu'un paramètre de la difficulté d'insertion (transport, horaire, périscolaires...)	1. Tendre vers un reste à payer uniforme pour les familles, quel que soit le mode d'accueil 2. Favoriser la labellisation des modes d'accueil individuels et collectifs à vocation d'insertion professionnelle (MAM, AM ...) 3. Expérimenter / créer une crèche école
	Répondre aux besoins spécifiques	1. Les familles en réinsertion professionnelle ont des besoins spécifiques en matière d'accueil (accueil à la parentalité, accompagnement à la séparation, accompagnement aux droits et à la formation, accueil des plus grands...) 2. Les modes d'accueil spécifiques sont plus coûteux pour les familles (horaire de nuit, dimanche et jour férié) 3. Les soutiens financiers aux structures qui accueillent des EPH ne permettent pas de couvrir la totalité des coûts supplémentaires qu'impliquent l'accueil de l'enfant, notamment pour les handicaps les plus lourds 4. Les familles méconnaissent l'offre d'accueil et les modalités pour y accéder	Développer via des financements spécifiques : 1. Les modes d'accueil à vocation d'insertion professionnelle 2. Les modes d'accueil avec des horaires atypiques et/ou solutions flexibles 3. L'accueil des enfants en situation de handicap ou de troubles neurodéveloppementaux 4. Promouvoir le portail petite Enfance et informer les familles sur le site monenfant.fr 5. Créer 1 RPE dans les communes de plus 10 000 habitants, en appui à l'information et l'orientation des familles (Loi pour le plein emploi)
	Faire des territoires moins bien couverts une priorité	1. La disponibilité des structures d'accueil est différente d'un territoire à un autre. Le choix sur certains territoires est limité, avec une implication différente selon les communes 2. La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confie aux communes le rôle d'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant à compter de janvier 2025.	1. Soutenir les collectivités dans leur engagement à poursuivre le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur les territoires prioritaires, notamment via l'association des maires 2. Sensibiliser les élus et les acteurs institutionnels sur les enjeux de la petite enfance portés par la loi pour le plein emploi et le SPPE Coordonner, avec les communes et autres acteurs, la mise en œuvre du SPPE pour concrétiser le rôle d'autorité organisatrice des communes 3. Mettre en place un comité départemental des co financeurs pour le maintien et le développement des places d'accueil dans la durée

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Améliorer la qualité des offres	Développer la formation continue des professionnels et l'attractivité du métier	1. Le secteur fait face à des tensions sur le recrutement et des difficultés de fidélisation du personnel compétent et suffisamment formé. Des métiers en tension : auxiliaire de puériculture, éducateur /éducatrice de jeune enfant, puériculteur/puéricultrice, infirmière puériculture, assistantes maternelles 2. D'ici 2027 : 1 633 places à créer en PSU mode collectif et 340 professionnels à former	1. Créer des programmes et des financements pour les formations continues 2. Créer une plateforme commune regroupant toutes les informations, présentations, fiches métiers, parcours des métiers de la petite enfance 3. Promouvoir les outils proposés par France Travail dans le cadre de la réforme Loi Plein Emploi (exemple : immersion facilitée) ainsi que les plateformes locales existantes (exemple : stages.re) 4. Contribuer à l'adéquation besoin / places de formation dans le cadre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 5. Elargir le nombre de places dans les structures de formation déjà existantes, et développer d'autres formes de formation telles que l'apprentissage 6. Co-financer des temps d'analyse de la pratique pour les professionnels encadrants les enfants
	Améliorer la qualité des offres	Qualité économique : pour permettre d'articuler famille et marché du travail dans le contexte de l'essor de l'emploi féminin Qualité sociale : pour faciliter l'accès aux places d'accueil, des parents sans emploi et en insertion professionnelles Qualité éducative : pour lutter contre la reproduction des inégalités sociales par la socialisation des enfants	1. Mettre en œuvre un référentiel « qualité d'accueil du jeune enfant » pour aboutir à la création d'un « Label qualité Petite Enfance »

OBJECTIFS PRIORITAIRES – ENFANCE

La commission enfance a pour principal défi de coordonner les actions pour développer des programmes éducatifs et des activités extrascolaires enrichissantes pour les enfants en âge scolaire, selon le principe de la continuité éducative.

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Assurer une couverture territoriale équilibrée	Développer l'offre péri et extrascolaire	1. L'offre d'accueil pour les enfants est insuffisante et ne répond pas à tous les besoins (géographique, horaires, insertion parent ...) avec une inégalité entre les territoires 2. Réduire les inégalités d'accès des enfants aux loisirs et favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif	1. Adapter les infrastructures aux besoins géographiques et démographiques 2. Développer de nouvelles formes d'accueil (voyages, structures familiales) 3. Créer un portail recensant les dispositifs d'accueil collectif, les aides, les offres. Le portail met en lien les familles avec les offres et les aides
Améliorer la qualité des offres	Développer l'attractivité de la filière	Depuis 2020, le nombre de formations à destination des ACM augmente de manière significative, néanmoins le secteur reste en tension. Il est toujours difficile de recruter ou de maintenir les professionnels en poste	1. Faire de l'animation une filière, avec des métiers et des possibilités de carrières, 2. Promouvoir la filière, par exemple en valorisant les ACM inspirants, en expérimentant un "ALSH péri ou extra école » en mettant en place une communication attractive sur les brevets BAFA/BAFD et en faisant du lien avec Parcoursup
	Labéliser les accueils collectifs de mineurs	1. Un travail partenarial important a été lancé lors du précédent SDSF pour harmoniser et développer la qualité de l'accueil dans les ACM. La poursuite de ce chantier est un enjeu prioritaire 2. Difficulté pour les gestionnaires d'accueil de loisir d'accueillir les enfants en situation de handicap et pour les familles (manque d'offres, de communication, de formation des animateurs, ...)	1. Déployer une charte ACM 2.0 en intégrant les formes d'accueil telles que comme les VEPI, les colo apprenantes, le Pass Colo ... 2. Inciter les gestionnaires à renforcer la coordination des parties prenantes pour l'accueil des enfants porteurs de handicap 3. Poursuivre un chantier de solutions à mettre en place pour doter les ACM de personnels qualifiés dans l'accueil d'enfants en situation de handicap (promotion auprès des familles, formations adaptées aux besoins, ...)
	Simplifier et coordonner les dispositifs d'accueil	1. Force est de constater que les prix dépendent des structures, y compris dans un même territoire, avec des offres disparates en qualité	1. Expérimenter une tarification au quotient familial CAF sur les territoires volontaires
Dynamiser le partenariat entre les acteurs	Soutenir la mutualisation des ressources et la continuité éducative	1. La dynamique partenariale entre les acteurs locaux reste à développer. En 2023, 6 communes disposent d'un PEDT (Projets Éducatifs de Territoire) et seulement 5 Cités Éducatives sont en place sur l'île	1. Soutenir le développement des cités éducatives 2. Soutenir les collectivités dans la mise en œuvre des PEDT

OBJECTIFS PRIORITAIRES – JEUNESSE

La commission jeunesse a pour principal défi d'optimiser la coordination entre les acteurs pour soutenir les jeunes dans leur autonomisation, leur insertion professionnelle et sociale, leur bien-être.

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Assurer une couverture territoriale équilibrée	Développer l'offre d'accueil pour les adolescents	1. La commission jeunesse a révélé le besoin de dispositif d'accueil pour les jeunes ados (12 à 17 ans). « Les jeunes sont encadrés avant et sont laissés pour compte durant cette période ce qui complique l'encadrement lorsqu'ils arrivent à l'âge de 16 ans. Déficit d'offre en termes de colonie, vacances, péri / extra-scolaire, ... 2. Mutualiser pour faire des économies d'échelle, ... 3. Répondre au besoin d'émancipation et d'autonomie des jeunes en créant des opportunités de découverte (lieux, culture, activité, échanges, ...)	1. Développer des structures d'accueils pour les adolescents (camps d'ados, camping jeunes, rénovation des sites existants, impulser la création d'équipements nouveaux, accompagnement des collectivités volontaires ...) 2. Mutualiser les équipements Optimiser l'offre existante (Vacaf, travailler avec les centres de vacances, ...) 3. Permettre l'ouverture sur le monde Professionnaliser les encadrants de jeunes Favoriser le développement d'actions culturelles et sportives dans les territoires éloignés (mi-pentes et hauts de l'île) Développer la PS jeune labellisée « informations jeunesse »
	Renforcer les actions pour préserver la santé des jeunes	1. Répondre à une problématique grandissante de violences faites aux jeunes en les outillant pour détecter et se protéger des différents types de violence 2. Augmentation depuis 2019 des VIF ; dans 60% des Informations Préoccupantes (IP) les mineurs sont en danger (source Département, 2022). Les actions existantes doivent être renforcées (information familles, citoyens, professionnels). Maintenir et renforcer le travail collaboratif initié ; partager et mettre en commun les actions ; analyser les champs d'intervention pour compléter la couverture territoriale (publics destinataire, lieux, professionnels) 3. Accompagner psychologiquement les professionnels pour garantir leur rôle primordial dans la lutte contre les violences et l'accompagnement des victimes 4. Depuis le covid, augmentation du mal être chez les jeunes (augmentation taux des tentatives de suicide...), les dispositifs existants sont insuffisants (psychologues remboursés, 1^{er} secours pour la santé mentale...). Evolution des dispositifs existants pour une meilleure prise en charge et solutions complémentaires/innovantes	1. Développer l'application destinée à la prévention des violences faites aux jeunes 2. Renforcer les actions de sensibilisation / information de tous les acteurs / formation des professionnels aux problématiques de violence intra familiales (VIF) / information dans les collèges et les lycées 3. Développer « l'analyse de la pratique » notamment pour les professionnels dans le contexte des VIF (soutien psychologique) 4. Répondre aux problèmes de santé mentale des jeunes Développer les Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), les Maisons des Ados (MDA) Se rapprocher des associations / institutions en lien avec les addictions pour réfléchir sur l'approche à adopter auprès des jeunes en matière de prévention et de réduction des risques

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Placer les personnes concernées au centre	Améliorer le travail collaboratif	1. Inscrite dans le SDSF 2019-2023, la nécessité d'associer les publics cibles aux travaux menés doit devenir systématique pour une meilleure réponse apportée aux bénéficiaires. Des réflexions concertées avec les personnes concernées doivent être menées pour une plus grande présence 2. Le travail collaboratif déjà mené entre l'Education Nationale et l'Education populaire a montré un impact intéressant, capitaliser et étendre permettrait une meilleure prise en charge des jeunes (lutte contre les décrochages, VIF, Addiction, mal-être, délinquance) 3. Difficulté des jeunes à maintenir de manière régulière leur présence dans les différentes commissions et un rythme d'action différent de celui des institutions	1. Renforcer l'inclusion des jeunes dans les commissions, les processus de décisions, le design des actions, dans le choix de la politique jeunesse, culturelle, sociale, économique... 2. Améliorer la continuité éducative entre l'éducation nationale et l'éducation populaire 3. Travail sur la mobilité des jeunes, la temporalité de leur intervention
Améliorer la qualité des offres	Soutenir la formation des professionnels travaillant avec les jeunes	1. Difficultés de recrutements des professionnels et de fidélisation des équipes, niveau de compétences à développer pour faire face aux défis. Repenser la formation et l'évolution professionnelle avec la notion de "carrière"	1. Créer une filière des professionnels de la jeunesse (animateurs ...) à La Réunion
	Des projets pédagogiques adaptés	1. Les structures d'accueil des jeunes sont insuffisantes et leur développement implique des projets éducatifs attractifs et adaptés aux jeunes	1. Construire des projets éducatifs et pédagogiques adaptés aux jeunes ados (à partir de 12 ans) en collaboration avec le public concerné
Dynamiser le partenariat entre les acteurs	Améliorer le financement des actions jeunesse	1. Multiplicité des dispositifs et des dossiers de financement (lisibilité difficile), et proposition de mise en place d'un dossier unique 2. Multiplicité des dossiers et de commissions de financement avec des délais différents pour les projets financés par plusieurs acteurs 3. La temporalité institutionnelle ne correspond pas toujours aux attentes des publics (notamment des jeunes). Il faut trouver un moyen de rendre des financements opérationnels sur un temps le plus court possible (3 mois par exemple). Des durées de financement plus longues pour un maintien des dispositifs sur plusieurs années (convention cadre sur 2 ou 3 ans) 4. Cette priorité a été abordée lors d'une commission jeunesse en 2024 : les associations ont besoin que les collectivités financent des dispositifs pour les ados (12 ans et +)	1. Simplifier les démarches Lancer un AAP multi partenarial pour soutenir la mise en œuvre des projets portés par des jeunes âgés de 12 à 17 ans 2. Etudier l'opportunité de créer un comité pour financer les projets jeunes Orienter prioritairement les fonds institutionnels sur la jeunesse pour 2025/2026 3. Améliorer la temporalité des financements 4. Inciter les collectivités à renforcer le financement en matière de politique jeunesse

OBJECTIFS PRIORITAIRES – SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

La commission « Animation de la vie sociale » remplace la commission « Cohésion Sociale » pour se concentrer spécifiquement sur la synergie des actions partenariales en proximité, à travers les équipements tels que les centres sociaux et espaces de vie sociale, visant à développer le « pouvoir d’agir » des habitants : accès aux droits, intergénérationnel, services aux familles, jeunesse, lutte contre la pauvreté et l’exclusion, transition écologique notamment.

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Améliorer le vivre ensemble et le cadre de vie des familles	Garantir le droit à un environnement sain pour tous, favorisant une bonne santé physique et mentale	1. 4 réunionnais sur 10 connaissent des difficultés de logement. « 70 000 personnes vivent dans des conditions difficiles » (2024, fondation Abbé Pierre). Un contexte de crise du logement (prix, rareté, qualité...). L'accès à un logement décent est de plus en plus difficile pour les familles en difficulté 2. Le soutien social est moindre dans certains quartiers en difficulté	1. Maintenir / renforcer les actions de prévention à la non-décence des logements 2. Favoriser la sérénité dans les quartiers en renforçant les liens sociaux, l'intergénérationnel, et en développant des espaces communs inclusifs
Assurer une couverture territoriale équilibrée	Egalité des chances	3. Les familles et les enfants les plus défavorisés ne partent pas en vacances. Il y a peu d'offres sur l'île. Les structures existantes sont anciennes, voire fermées car pas aux normes.	1. Développer l'offre de tourisme social : réhabiliter des lieux, construire de nouveaux lieux, assurer la mixité sociale de ces espaces
	Lutter contre l'isolement social et la pauvreté	1. La pauvreté est vue comme une "honte", les familles dans le besoin ont du mal à venir vers les structures pour recevoir une aide 2. Les familles en situation précaire rencontrent des difficultés de mobilité qui peuvent être renforcées lorsqu'elles résident dans les hauts. 3. L'accès aux différents dispositifs de soutien (EVS/CS, Point Conseil Budget, épicerie sociales, les associations) est inégal selon les zones de résidence des familles	1. Désigmatiser la pauvreté, notamment par la formation des professionnels par une posture d'accueil spécifique 2. Mener une réflexion sur la question de la mobilité des familles et des personnes concernées 3. Développer les EVS/CS/Tiers lieux en tenant compte des quartiers moins couverts (accès aux droits, cadre de vie, santé, ...) 4. Développer, renforcer et intégrer les Points Conseils budget et les épicerie sociales dans l'environnement socio-économique 5. Pérenniser les associations et les dispositifs de soutien aux familles (guide asso, formation des bénévoles, reconnaissance des compétences bénévoles, ...) 6. Accompagner les personnes touchées par l'illettrisme et l'illectronisme 7. Augmenter les places en FJT / création d'un FJT par arrondissement

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Dynamiser le partenariat entre les acteurs	Renforcer le travail collaboratif et la participation des habitants	1. La multitude de droits et d'aides rend la compréhension difficile pour les familles. Certains droits ne sont pas activés par manque de connaissance 2. Un manque de concertation entre professionnels peut générer une perte de droits ou une orientation non optimale (démarche qualité / communication inter partenariale) 3. Lorsque les personnes concernées sont associées aux démarches, les dispositifs sont plus efficaces 4. Par le contexte inhérent aux Cirques, les familles sont isolées, il est important d'aller vers 5. Notamment, ce chantier doit prendre en compte la nécessité d'aider les petites structures à répondre aux AAP	1. Faciliter l'accès aux droits avec une plateforme unique et une carte spécifique à chaque famille 2. Étendre les partenariats pour un plus grand impact (bailleurs sociaux, France travail, les missions locales, les points accès aux droits co-financés par la CAF ...) notamment en termes d'accès aux droits. 1. Développer les caravanes de l'accès aux droits multi partenariaux (Département, Caf...) 2. Penser aux écarts sur Mafate : développer les randonnées pour l'accès aux droits (ou toute autre thématique) 3. Créer un consortium d'acteurs pour répondre aux AAP avec les associations et les personnes concernées (guichet unique pour les demandes de subvention multi acteurs, durée de financement sur plusieurs années...) 4. Inclure les personnes concernées dans les processus de réflexion, de mise en œuvre et d'évaluation des chantiers prioritaires SDSF menés

OBJECTIFS PRIORITAIRES – SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Mise en place de la commission « Soutien à la Parentalité » pour se concentrer spécifiquement sur l’extension dans les territoires et l’amélioration des dispositifs d’accompagnement, autour du lien « parent-enfant ».

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Assurer une couverture territoriale équilibrée Dynamiser le partenariat entre les acteurs	Soutenir les parents dans l’éducation de leurs enfants	1. Les structures d'accueil des parents répondent à un besoin d'accompagnement, cependant leur présence est inégale sur le territoire, ne permettant pas à tous d'y accéder 2. Les données sur les violences conjugales montrent que les séparations sont très douloureuses à vivre pour les familles et notamment les enfants. Les espaces de médiation sont un outil intéressant, cependant pas toujours accessibles selon le lieu d'habitation 3. “Le parent n'est pas toujours conscient de son rôle à jouer et de l'évolution de ce rôle en fonction de l'âge de l'enfant, et même avant la naissance...”	1. Continuer le développement des espaces d'accueil et de ressources des parents (REAAP, LAEP, ludothèque, Maison des 1000 premiers jours, Maison de la parentalité) 2. Poursuivre le soutien à la médiation familiale 3. Communiquer sur le rôle du parent à chaque âge de la vie et accompagner pour qu’ils prennent part à l’éducation (avant la naissance, la naissance, durant la scolarité...) : créer une maison des 1000 premiers jours
	Renforcer le travail collaboratif	1. On ne sollicite pas suffisamment les familles dans la recherche de solutions efficaces et adaptées (problématique de mobilité, d'accueil des enfants, ...) 2. Désertion des familles lors des ateliers, manque de lien entre les partenaires et les familles 3. Structurer un parcours parentalité, ...	1. Inclure les personnes concernées dans les processus de réflexion, de mise en œuvre, d'évaluation... 2. Faire revenir les familles dans les espaces (LAEP, CS, associations de soutien à la parentalité...), donner de la visibilité sur les actions réussies 3. Développer l’animation du réseau de parentalité 4. Développer et mutualiser les actions de formations, y compris entre les parents et entre les professionnels

OBJECTIFS PRIORITAIRES – HANDICAP

Le handicap, auparavant associé à la thématique de la santé, est maintenant proposé comme un sujet à part entière. L'accent est mis sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et sur l'évolution des perceptions relatives au handicap.

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Placer les personnes concernées au centre	Renforcer l'intégration du paramètre handicap dans les projets	1. Les personnes en situation de handicap ne se sentent pas toujours incluses dans la conception de certains projets 2. Les familles doivent présenter/refaire des dossiers pour chaque institution (passage crèche, école, collège, lycée, périscolaire, extrascolaire) 3. Certaines structures ont des difficultés pour appréhender l'inclusion des EPH et les refusent par manque d'information et/ou des moyens. Les professionnels n'ont pas toujours confiance en eux pour l'accueil des EPH par manque de informations et/ou de formation. Les enfants sont alors mal accompagnés, refusés, voire exclus 4. Le PRH joue un rôle clé sur le territoire : une réflexion peut être menée entre partenaires et PRH pour augmenter ses interventions	1. Adopter une nouvelle approche du handicap en modifiant nos méthodes pour réduire l'exclusion des personnes porteuses de handicap et intégrer systématiquement certaines adaptations qui n'ont que peu ou pas d'impact sur les coûts 2. Développer des parcours inclusifs pour les enfants en situation de handicap, impliquant les acteurs du médico-social, systématiquement intégrés dans les commissions et autres dispositifs, avec une gestion centrée sur l'interaction interacteurs 3. Intégrer systématiquement les modules sur le handicap dans toutes les formations destinées aux professionnels 4. Amplifier l'intervention du PRH dans les actions menées sur les territoires
	Accentuer l'inclusion des TND dans la réflexion sur le handicap	1. Améliorer les connaissances des professionnels qui accompagnent les enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND) Il peut y avoir une difficulté de compréhension des comportements des enfants touchés par les TND dans la société avec un risque de marginalisation 2. Il y a une forte prévalence des TND sur le territoire. Leur détection de plus en plus fréquente nécessite la mise en place de solutions pour les enfants concernés et leurs familles (interview PMI)	1. Former et sensibiliser la société à la compréhension et au soutien des troubles neurodéveloppementaux 2. Accroître le nombre de professionnels qualifiés pour la prise en charge des enfants avec TND

OBJECTIFS PRIORITAIRES – SANTÉ

La thématique santé devra être coordonnée dans l'optique de favoriser le bien-être des familles, en particulier celui des enfants et des jeunes.

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Placer les personnes concernées au centre	Garantir le droit à un environnement sain pour tous, favorisant une bonne santé physique et mentale	47% de la population est en surcharge pondérale, avec une prévalence plus forte dans les familles les moins aisées (ORS, 2024). L'une des causes est notamment la difficulté d'accès à des aliments sains, peu transformés, une mauvaise connaissance nutritionnelle, un mode de vie sédentaire avec peu d'activités sportives - Cf. ci-dessus	- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité par la sensibilisation des familles et des professionnels - Faciliter l'accès à des infrastructures sportives, encourager l'activité physique accessible à tous les âges
	Poursuivre la lutte contre les addictions	- La multiplication des écrans dans notre environnement fait poser un risque sur le développement physique et cognitif des enfants - À La Réunion, 1 enfant porteur de TSAF naît tous les 2 jours. 1^{ère} cause de handicap neurocognitif, elle est largement évitable (source ARS). Même si on observe une baisse des tendances addictives, les niveaux de consommation actuels montrent qu'il est nécessaire de poursuivre la lutte contre les addictions (source Préfecture).	- Intensifier les actions de prévention autour des écrans - Intensifier la prévention autour des drogues (durant la grossesse mais aussi généralement) concernant le TSAF, associer dans la réflexion le centre de ressources TSAF - Associer les CSAPAS généralistes (réseau OTE, Addictions France) - autour des problématiques des addictions

OBJECTIFS PRIORITAIRES – LANGAGE, ART ET CULTURE

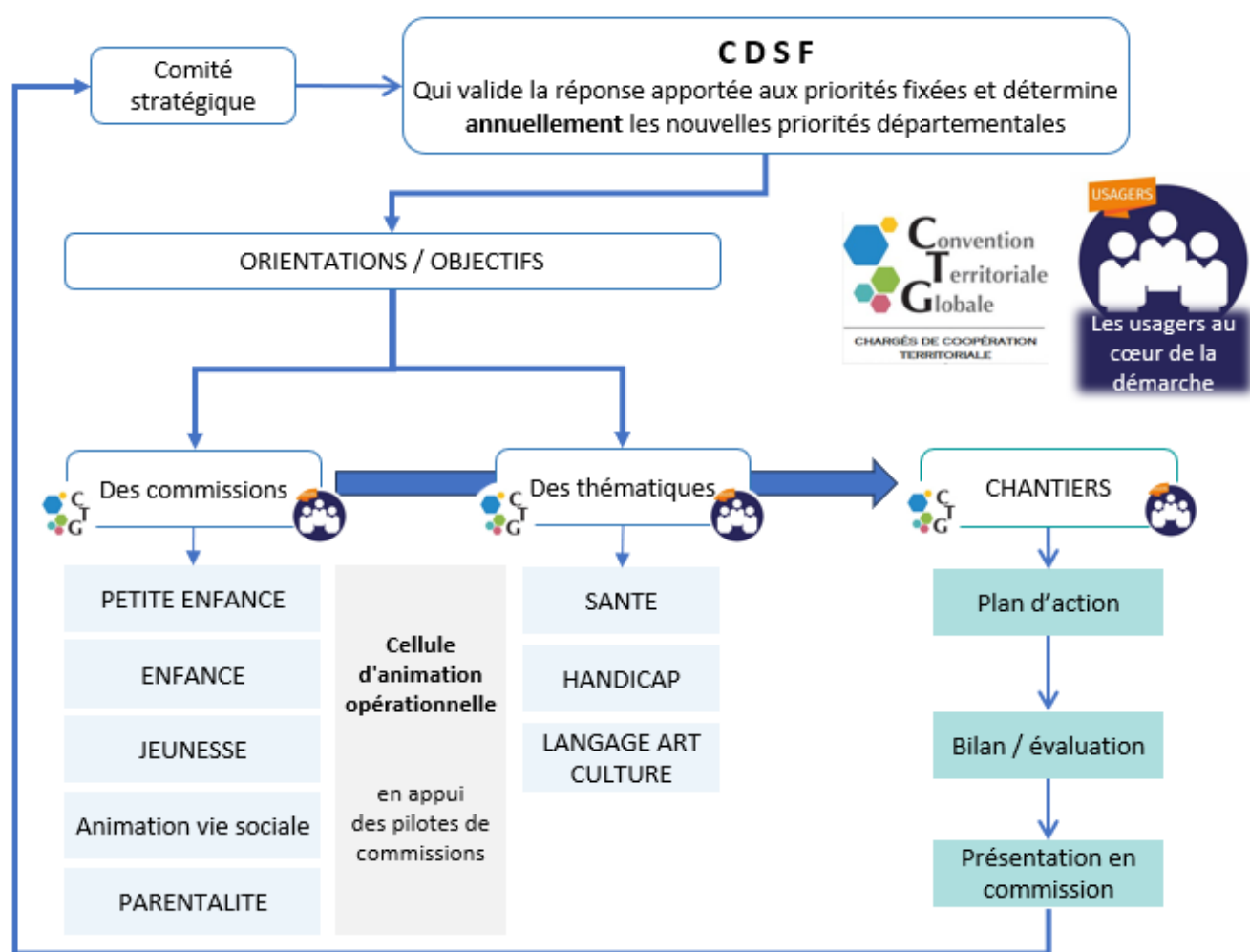
Cette thématique transversale, déjà présente dans le précédent schéma, est un point d'appui certain du SDSF à La Réunion. Il convient de continuer à la valoriser et l'amplifier.

Ambition SDSF	Objectifs déclinés	Problématiques	Actions/Chantiers/Projets
Assurer une couverture territoriale équilibrée	Améliorer l'accessibilité des ressources culturelles	1. Le développement des TND, les situations d'illettrisme courantes et les personnes porteuses de handicaps limitent l'accès aux œuvres culturelles ou les marginalisent (supports spécifiques à part) nuisant à leur inclusion dans la société 2. Certaines familles ont « peur » des œuvres culturelles pensant qu'elles « ne sont pas pour elles » 3. Le « Pass culture » est peu sollicité par les acteurs, alors qu'il permet un accès culturel intéressant 4. La communication autour de la culture peut être exclusive pour certaines personnes (âges, lieu d'habitation, illettrisme ou illettrisme...) 5. Un accès difficile à l'offre en fonction du lieu d'habitation 6. Il y a des préjugés sur la culture, avec des domaines « nobles » et valorisés et d'autres exclus (notamment les arts culturels qui intéressent la jeunesse) avec une méfiance de part et d'autre.	1. Adapter les supports à tous les publics. Plus de livres pour tous 2. Développer des actions de médiation autour des supports culturels pour permettre à chacun de s'en emparer 3. Intégrer le « Pass culture » dans les actions culturelles et l'étendre aux plus jeunes 4. Élaborer des stratégies de communication plus inclusives, à la fois digitales et non digitales, et les étendre aux acteurs et au public 5. Développer des solutions itinérantes, telles que la mutualisation des outils, les échanges multi-partenariaux, la pluridisciplinarité, la mise en place de cinémas plein air dans les quartiers, et offrir des solutions de mobilité 6. Combattre les préjugés artistiques et culturels en laissant le choix aux usagers et en favorisant une ouverture à double sens
	Valoriser la richesse locale	1. L'héritage culturel de La Réunion est souvent mal connu par les familles, notamment les familles moins aisées et moins mobiles. Il y a également une richesse cachée et insuffisamment valorisée dans les familles 2. L'accès à la culture et notamment sa propre culture fait partie de la construction identitaire d'un individu et participe à son appartenance à une communauté dont il comprend les codes. Permettre aux plus jeunes et aux familles en difficulté d'accéder à des contenus appartenant à leurs propres références culturelles est un enjeu sociétal	1. Valoriser et faire découvrir les ressources du territoire (Service national universel, implication des professionnels et les habitants de La Réunion) 2. Soutenir une « culture qui nous parle » : savoir d'où l'on vient, notre histoire, notre culture, le langage...
Placer les personnes concernées au centre	Associer les jeunes	1. Les jeunes sont insuffisamment associés aux grandes orientations culturelles de la société alors qu'ils sont eux-mêmes créateurs 2. Il y a un manque de confiance vis-à-vis des choix culturels des jeunes	1. Impliquer les jeunes dans le choix des activités culturelles de leurs établissements 2. Inviter les jeunes dans les commissions pour contribuer aux choix politiques culturels et artistiques

STRUCTURATION ET ORGANISATION

UNE GOUVERNANCE RENFORCEE

Le **SDSF 2024-2027** repose sur un cadre de gouvernance renforcée, favorisant une dynamique collective et un engagement plus important des acteurs institutionnels et de terrain. Cette gouvernance consolidée s'appuie sur plusieurs axes structurants :



DES INSTANCES DE CONCERTATION À PLUSIEURS NIVEAUX

Pour garantir une mise en œuvre efficace du **SDSF 2024-2027**, nous faisons évoluer la **démarche partenariale de concertation en la structurant en plusieurs niveaux**, en vue d'une coordination resserrée entre les acteurs.

Les instances de concertation sont définies comme suit :

- **Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)** – Instance politique du schéma, il définit et valide les grandes orientations stratégiques, assure la cohérence avec les politiques publiques et suit l'évaluation des actions mises en œuvre (annexe N° 1) ;
- **Le Comité Stratégique** – Instance stratégique, il assure le suivi des orientations validées, supervise les bilans et évaluations et propose des ajustements en fonction des besoins du territoire ;
- **Le Secrétariat général** – Instance d'organisation du SDSF, la CAF assure le secrétariat général du CDSF ;
- **La Cellule de Coordination** – Instance opérationnelle, elle accompagne la mise en œuvre des actions, facilite la communication entre les acteurs et assure le suivi des indicateurs de résultats ;
- **Les Commissions** – Espaces de travail dédiés aux domaines d'intervention du SDSF, elles regroupent les professionnels et des partenaires d'un même secteur pour coordonner et décliner les priorités du SDSF : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Soutien à la Parentalité, Animation de la Vie Sociale ;
- **Les Thématiques** – Instances transversales, elles abordent des enjeux spécifiques nécessitant une approche à la fois experte et pluridisciplinaire. Les partenaires institutionnels travaillent sur des thématiques majeures telles que la Santé, le Handicap ainsi que le Langage, l'Art et la Culture ;
- **Les Groupes de Travail désignés par « chantiers »** – Instances ponctuelles mobilisées en fonction des priorités et des enjeux émergents, permettant d'approfondir des problématiques spécifiques et de produire des recommandations opérationnelles.

UNE ORGANISATION OPTIMISÉE DES COMMISSIONS

Le principe de co-pilotage est maintenu et consolidé. Chaque commission ou thématique est coanimée par un binôme composé de deux représentants institutionnels ou d'un représentant institutionnel et d'un acteur de terrain. Ce modèle assure une gouvernance équilibrée, permet de garantir une meilleure coordination des acteurs et facilite la prise de décisions partagées.

Le **SDSF 2024-2027** organise ses actions autour de **cinq commissions** et trois **thématiques** :

Commissions :

- **Petite enfance** : amélioration des conditions d'accueil et des dispositifs d'accompagnement des tout-petits et de leurs familles
- **Enfance** : renforcement des accueils éducatifs et extrascolaires pour les enfants en âge scolaire
- **Jeunesse** : développement des actions favorisant l'insertion, l'autonomie et l'engagement des jeunes
- **Soutien à la parentalité** : coordonner l'accompagnement des familles et le soutien aux parents.
- **Animation de la vie sociale** : promotion du lien social et du vivre-ensemble

Thématiques :

- **Santé** : développer des actions de prévention et d'accompagnement en matière de santé publique et de bien-être familial
- **Handicap** : améliorer l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans tous les dispositifs du SDSF
- **Langage, Art et Culture** : encourager les pratiques culturelles et artistiques dès le plus jeune âge et renforcer les compétences linguistiques

UN FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS EN MODE PROJET

Afin d'améliorer le **pilotage** et le **suivi des actions**, les commissions du SDSF fonctionneront en **mode projet**, avec des objectifs prédéfinis et des étapes de suivi claires :

- **Définition d'objectifs annuels ou pluriannuels** : chaque année ou période de court/moyen terme, les commissions définiront leurs priorités stratégiques pour mieux orienter les actions et assurer un suivi simplifié.
- **Un travail en chantiers** : les commissions ne fonctionneront pas comme de simples espaces de discussion, mais comme de **véritables groupes de travail**, organisés autour des priorités définies annuellement.
- **Une implication des personnes concernées** : pour garantir l'adéquation des actions avec les besoins des familles et des acteurs de terrain, les **bénéficiaires et parties prenantes** seront intégrés dans les travaux des commissions et instances du SDSF.
- **Un suivi structuré et des points d'étape réguliers** : chaque commission s'engage à organiser des bilans intermédiaires pour mesurer les avancées et ajuster les actions si nécessaire.

UNE NOUVELLE CELLULE DE COORDINATION

Une cellule de coordination dédiée sera créée afin de contribuer au bon fonctionnement du SDSF et optimiser la coordination entre les commissions. Son rôle sera :

- D'accompagner les co-pilotes des commissions dans la mise en œuvre de leurs travaux (outils, méthode)
- De faciliter la remontée d'informations et l'évaluation des actions engagées

Cette cellule jouera un rôle clé pour favoriser la communication entre les acteurs, améliorer le suivi des actions et contribuer à une gouvernance dynamique et agile du SDSF 2024-2027.

LES INSTANCES DU SDSF 2024 - 2027 ET LEURS MISSIONS

Le Comité Départemental des Services aux Familles

Présidence	Etat	Préfet
Les vice-présidences	Le Département	Président
	L'association des Maires de La Réunion	Président
	Le Rectorat	Recteur
	La CAF	Président
Missions	• Il est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles et pour l'amélioration de la qualité (charte nationale d'accueil du jeune enfant et charte de soutien à la parentalité) ; il peut décider d'intégrer d'autres thématiques dans ses travaux, en matière d'enfance, de jeunesse, de prévention et de protection de l'enfance, de handicap, de lutte contre les précarités • Il organise la coordination de ses membres pour en améliorer l'efficacité • Il s'assure de la bonne articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de service aux familles, et tient compte des orientations nationales définies • Il est chargé de gouverner, définir, suivre et évaluer les actions prioritaires dans le cadre du schéma des services aux familles • Le SDSF est l'outil de pilotage du CDSF, texte vivant et structurant pour l'action des différents membres du comité, qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales • Il adopte le plan d'action annuel et est informé sur le bilan de sa mise en œuvre • Le président du CDSF adresse une synthèse annuelle des travaux du comité au ministre chargé de la famille (cf. article D214-2-1 – échéance 1^{er} février)	
Fréquence des réunions	2 fois par an minimum	
Secrétariat Général - coordination	Confiée par le préfet à la CAF	

Le comité stratégique

Pilotage	Etat	Préfet ou son représentant
Membres	CAF : fonction de coordination	Secrétaire général CDSF : Directeur de la Caf et ses délégataires
	Les vice-présidences : le Département, la CAF, L'Association des Maires de la Réunion, le Rectorat	
	Les co-pilotes des commissions SDSF	
Missions	Préparer le comité départemental : proposer les diagnostics, les bilans et les évaluations réalisées superviser l'avancée du schéma et les indicateurs de résultat proposer les orientations stratégiques et les objectifs associés sur la période du schéma proposer la méthodologie de pilotage du schéma proposer les objectifs prioritaires annuels départementaux Proposer une synthèse annuelle des travaux du CDSF à transmettre par le préfet au ministre chargé de la famille avant le 1^{er} février (cf. arrêté du 4 juillet 2024)	
Fréquence des réunions	variable	avant un CDSF autant que nécessaire pour valider des travaux (synthèse annuelle notamment)

La cellule d'animation opérationnelle du SDSF

Animation et secrétariat	CAF	Direction des Territoires Département incubateur des territoires
Membres	Etat	représentant de la gouvernance du CDSF
		les copilotes des commissions SDSF
	Département	notamment pour la partie « indicateurs » de l'arrêté du 4 juillet 2024
	Les parties prenantes	variable en fonction des projets
Missions	• Contribuer à l'élaboration du SDSF et ses évaluations • Emettre des propositions d'évolution pour le schéma (orientation stratégique, objectif à atteindre, pilotage et gouvernance ...) • Favoriser la co-construction et la mise en réseau des parties prenantes • Suivre les indicateurs de résultat attendus par l'arrêté du 4 juillet 2024 • Accompagner les pilotes des commissions (suivi des objectifs, des bilans et évaluations) • Contribuer à la préparation des CDSF • Contribuer à l'ingénierie d'actions innovantes • Administrer le fonctionnement de la plateforme numérique dédiée au SDSF • Conduire des projets spécifiques (exemple : comité de financement en lien avec le CDSF, une commission animation en lien avec les CTG, ...) • Co-piloter une commission	
Fréquence des réunions	Se réunit en formation variable en fonction des travaux et réflexions : - Pour la remontée des indicateurs avant le 1er juillet, la CAF et le CD se réunissent dès le début du 2^{ème} trimestre - En formation spécifique et à la demande pour accompagner les commissions, mener des réflexions - En formation spécifique pour répondre à un objectif/projet qui ne relèverait pas d'une commission ou d'une thématique	

Le secrétariat général du CDSF

Animation et secrétariat	CAF	Directeur Général Direction des Territoires Département incubateur des territoires
	Désignation (circulaire N° DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022)	Conjointement désigné par le directeur de la CAF et le responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la Mutualité sociale agricole (MSA). Le secrétaire général ne prend pas part au vote.
	Coordination avec	la Préfecture, vice-présidence du CDSF, comité stratégique du CDSF, réseau des partenaires, parties prenantes
		CNAF
Missions	Le secrétariat général du CDSF est confié à un représentant de la CAF. Le secrétaire : • est force de proposition des travaux et garant du respect et des procédures définies par le règlement intérieur • est en charge de l'organisation du comité, de la rédaction des documents formalisant son organisation interne ainsi que de l'élaboration des schémas et de leur évaluation • effectue et transmet à la CNAF des rapports intermédiaires et des rapports définitifs • favorise en particulier une organisation transversale facilitant les décisions collégiales • favorise un pilotage opérationnel des objectifs de développement, • favorise l'adaptation d'espaces de réflexion, de discussion et de travail associant les acteurs locaux • favorise une expertise dans la mobilisation des ressources (qu'elles soient humaines, techniques ou financières) dans une recherche d'efficacité et d'innovation • transmet au comité stratégique une synthèse annuelle des travaux du CDSF (à transmettre par le préfet au ministre chargé de la famille avant le 1er février (cf. arrêté du 4 juillet 2024))	

Les commissions et thématiques du SDSF

Animation et secrétariat	Les co-pilotes des commissions et thématiques				
Commissions	Petite enfance	Enfance	Jeunesse	Animation vie sociale	Parentalité
Co-pilotage	CAF	CAF	CAF	CAF	CAF
	CD	AMDR	DRAJES	UDCCAS	RECTORAT
Thématiques	Handicap	Santé		Langage, art et culture	
Co-pilotage	ARS	ARS		DAC	
	ALEFPA	CGSS		Association à définir	
Missions	▪ Informer les membres des orientations stratégiques départementales retenues par le CDSF ○ Faire constituer les chantiers en charge des réponses à apporter aux orientations retenues (co-pilotage + membres) ○ Programmer des commissions intermédiaires pour suivre l'avancée de la réalisation des actions, ○ S'assurer de l'évaluation et des éléments à transmettre au CDSF (indicateurs de résultats, bilans et évaluations) ○ Préparer ces éléments en vue d'une présentation au comité stratégique ou au CDSF a minima en fin de SDSF et avant les CDSF ○ Développer l'inter connaissance des partenaires ; les commissions sont aussi le moment d'échanger et partager de l'information (sur les dispositifs, les actions déployés sur le territoire, communication entre professionnels et garantir la transmission des informations aux bénéficiaires) ▪ Faire remonter des réussites, des partenariats renforcés, des nouvelles problématiques repérées ▪ S'assurer de « faire avec » les parties prenantes (partenaires et bénéficiaires), apporter des témoignages ▪ Chaque commission, fort de la représentativité partenariale, s'assure d'identifier les points de convergence entre les divers schémas départementaux ▪ Les pilotes de commissions ou thématiques prennent des mesures pour s'assurer du suivi et au besoin d'un appui aux chantiers menés				
Fréquence des réunions	3 à 4 réunions par an	Les pilotes de commissions et de thématiques participent aux CDSF et comité stratégique			

Les CHANTIERS des commissions et des thématiques

Animation et secrétariat	Les co-pilotes des chantiers Chaque commission ou thématique constitue autant de chantiers que d'orientations attribuées							
Les commissions & thématiques	Petite enfance	Enfance	Jeunesse	Animation vie sociale	Parentalité	Handicap	Santé	Langage, art et culture
Co-pilotage	Les co-pilotes se portent volontaires au sein des commissions							
Membres permanents	Les membres du chantier se portent volontaires ou sont proposés par les co-pilotes du chantier							
Missions	▪ Les co-pilotes composent un groupe projet désigné par « chantier » partenarial et s'engagent à mener les actions nécessaires dans le temps imparti ▪ Après avoir pris connaissance des problématiques concernées par l'orientation prioritaire, le chantier propose ou (ou des) action(s) pour y répondre ▪ Le chantier soumet aux co-pilotes de la commission une fiche action (comportant les éléments qui permettront de mesurer l'impact des actions menées et de procéder aux évaluations) ▪ Alerte les co-pilotes de commission en cas de blocage ▪ Les co-pilotes des chantiers présentent un point d'avancement des projets lors des commissions							
Fréquence des réunions								

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La mise en œuvre de ce Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) repose sur une communication claire et efficace, à destination des acteurs institutionnels, des partenaires et du grand public. L'objectif est de renforcer la lisibilité des actions engagées et de favoriser l'adhésion des acteurs à travers des supports adaptés et une diffusion élargie.

OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION

- **Valoriser les avancées et actions du SDSF** : assurer une transparence et une visibilité des initiatives mises en place.
- **Renforcer et valoriser la mobilisation des partenaires** : instaurer une communication régulière et ciblée auprès des acteurs impliqués.
- **Sensibiliser et informer les familles** : faciliter l'accès aux services, aux droits et aux dispositifs existants à travers des outils adaptés.

AXES DE COMMUNICATION

La stratégie de communication du SDSF s'articule autour de **deux axes majeurs** afin d'assurer une diffusion efficace et adaptée aux différentes cibles.

1. Une communication étendue pour toucher le grand public

Objectif : Assurer une diffusion large des objectifs et des actions du SDSF.

- **Création et diffusion d'une série documentaire dédiée aux services aux familles**, en partenariat avec des médias locaux, pour illustrer les actions du SDSF et des partenaires, mettre en avant leurs bénéfices concrets.
- **Organisation d'un événement annuel SDSF (Forum SDSF)** réunissant les partenaires et familles, permettant de valoriser les dispositifs et recueillir des retours terrain.
- **Lancement et gestion d'un site web dédié SDSF**, plateforme centralisant l'ensemble des informations (ambitions, objectifs, actions, actualités, ...).
- **Déploiement d'une communication digitale** via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) pour renforcer l'interaction et la proximité avec les familles et acteurs du territoire.
- **Présence du SDSF dans les événements et salons locaux** (semaine de la petite enfance, forums associatifs, salons des seniors) pour aller à la rencontre des bénéficiaires.

2. Une communication ciblée pour renforcer le lien avec les partenaires

Objectif : Assurer une communication efficace et continue auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SDSF.

- **Mise en place d'une plateforme collaborative** pour centraliser les échanges entre les partenaires (GED, espace de discussion, ...)
- **Envoi d'une newsletter trimestrielle aux partenaires** pour partager les avancées du SDSF et favoriser l'implication des acteurs.
- **Publication d'une "Gazette SDSF" semestrielle**, synthétisant les bonnes pratiques, témoignages et évolutions du schéma.
- **Organisation de rencontres et ateliers collaboratifs** pour ajuster les actions de communication.

FEUILLE DE ROUTE COMMUNICATION

Cette feuille de route vise à structurer la mise en œuvre progressive de la **stratégie de communication du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)**. Le lancement est prévu au **T4 2025**, avec un déploiement et une montée en puissance en 2026-2027.

1. Phase de préparation (T4 - 2025)

Objectif : Poser les bases et mobiliser les acteurs pour le lancement de la communication du SDSF.

Action	Échéance
Élaboration d'une charte graphique et identité visuelle SDSF	Octobre 2025
Conception et validation du plan de communication détaillé	Novembre 2025
Création du site web SDSF (contenu et design)	Décembre 2025
Structuration des supports de communication (brochures, affiches, vidéos de présentation)	Décembre 2025
Constitution d'un réseau de référents communication SDSF dans chaque structure partenaire	Décembre 2025
Mise en place d'un espace collaboratif (SharePoint) pour les partenaires	Décembre 2025

2. Phase de lancement (T1-T2 - 2026)

Objectif : Déployer les premières actions de communication.

Action	Échéance
Mise en ligne du site web SDSF	Janvier 2026
Lancement des réseaux sociaux SDSF	Février 2026
Diffusion de la newsletter trimestrielle aux partenaires	Mars 2026
Déploiement de campagnes de communication digitale	Avril 2026
Organisation du premier forum SDSF	Juin 2026

3. Phase de consolidation (T3-T4 - 2026)

Objectif : Renforcer la présence du SDSF dans l'espace public.

Action	Échéance
Production et diffusion de la série documentaire sur les services aux familles	Juillet 2026
Présence du SDSF dans les événements et salons locaux	À partir d'août 2026
Évaluation intermédiaire de la stratégie de communication et ajustements	Décembre 2026
Mise en place d'une nouvelle stratégie de communication revisitée	Décembre 2026

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'accordent à mettre tout en œuvre pour mener à bien les actions portées par le présent schéma ; pour ce faire elles s'engagent à participer activement aux travaux des comités et commissions ad-hoc en assurant leur représentation par des personnes ressources dûment habilitées, dont le profil est en adéquation avec les objectifs visés par l'instance concernée. Elles s'engagent également, autant que possible, à mutualiser les ressources humaines, logistiques, techniques et financières, afin de conduire, de suivre et d'évaluer les actions qui relèvent de champs d'interventions croisés, et d'en assurer leur promotion dans un cadre partenarial.

Les signataires donnent leur autorisation pour la mise en ligne sur Internet de la présente convention cadre. Elles décident et réalisent par ailleurs, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives à la présente convention. Les supports communs seront validés par le comité de pilotage et feront apparaître les logos de chacune des parties prenantes.

DUREE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention, établie pour une durée de 4 ans, couvre la période 2024 à 2027.

Chaque année, sur décision du comité de pilotage, les signataires s'engagent à procéder par voie d'avenant, aux ajustements nécessaires. L'avenant précisera toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

LES SIGNATAIRES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LA RÉUNION



ANNEXES

1. *Les indicateurs SDSF de l'arrêté du 4 juillet 2024, listant les indicateurs communs et leurs modalités de transmission, assurant ainsi une évaluation uniforme et efficace des actions entreprises.*
2. *La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi avec les communes qui sont désormais les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (articles 17 à 19)*
3. *Concept de design social dans la gouvernance*
4. *Monenfant.fr*

Annexe 1 – l'arrêté du 4 juillet 2024 (indicateurs SDSF)

L'arrêté du 4 juillet 2024 fixe une liste d'environ 80 indicateurs communs à l'ensemble des départements permettant d'établir un diagnostic territorialisé et de piloter les plans d'action mis en œuvre dans les SDSF. Les Caf, co-pilotes de cette gouvernance locale, sous l'égide du préfet et avec le conseil départemental et les collectivités locales, pourront s'appuyer sur ces indicateurs pour faire vivre une dynamique partenariale au sein des CDSF.

Complémentaires à la synthèse annuelle des travaux du comité qui doit être adressée par le président du CDSF au ministre chargé de la famille le 1er février, (cf. article D214-2-1), ces indicateurs pourront utilement l'enrichir d'éléments chiffrés éclairant la trajectoire de mise en œuvre du schéma.

Les indicateurs ont été choisis afin de couvrir l'ensemble du champ de compétence des CDSF : développement des modes d'accueil, information des familles, qualité et suivi de la politique de parentalité au niveau départemental. Pour une grande majorité d'entre eux, ils ont été définis pour pouvoir être produits de façon centralisée au niveau national, ce qui permet à la fois de limiter la charge pour les Caf et les autres acteurs locaux et d'assurer un calcul homogène pour tous les départements. Ainsi, 70 indicateurs dont 60 obligatoires listés en annexe 1 de l'arrêté seront mis à disposition des CDSF par la Cnaf, avant le 31 mars de chaque année.

Concrètement, les indicateurs seront renseignés par la Cnaf (DSER ou DPFAS) pour ceux qui relèvent de l'activité des Caf, par la Drees pour ceux qui relèvent de l'activité des conseils départementaux et par la DGCS pour quelques indicateurs qui relèvent de données du ministère de l'Education nationale ou de la Culture. La DSER est chargée de récupérer ces données et de les transmettre aux CDSF, par l'intermédiaire des Caf, avant le 31 mars de chaque année.

15 indicateurs (dont 11 obligatoires) jugés nécessaires pour le diagnostic ou le suivi des SDSF devront être renseignés par les CDSF. Ces 15 indicateurs portent sur le suivi de l'activité des CDSF, sur le suivi des inspections et contrôles des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et sur l'activité des conseils départementaux relative aux assistantes maternelles, lorsque la donnée n'est pas connue de la Drees. L'annexe 2 de l'arrêté liste ces indicateurs et le service producteur de la donnée (Caf, CD ou DDETS).

En sa qualité de secrétaire général du CDSF, la Caf coordonne le recueil de ces données auprès de chacun des services concernés et assure leur transmission à la Cnaf, avant le 1er juillet de chaque année. Il convient donc de veiller à mobiliser le CDSF dans la période d'avril (date de réception des données nationales) à juin pour mener les travaux partenariaux de diagnostic et de suivi des schémas et remonter les informations demandées avant le 1er juillet.

11 indicateurs annuels obligatoires (O) – 4 indicateurs facultatifs (F)

			Indicateurs départementaux	Année de référence (lors de transmission au 30 juin de l'année N)	Membre du CDSF producteur de la donnée
Indicateurs de suivi de l'activité du CDSF	indicateurs à remonter chaque année par le CDSF	O	Nombre de réunions du comité plénier	N-1	CAF
		O	Thématiques abordées par les commissions (indicateur qualitatif)	N-1	CAF
		O	Recensement des expérimentations suivies par le comité départemental des services aux familles (Nombre et catégorie d'expérimentations : mode d'accueil innovant ; organisation territoriale innovante ; soutien à l'accueil inclusif)	N-1	CAF
		O	Dates d'adoption et d'échéance du schéma départemental des services aux familles	/	CAF
Indicateurs de suivi des inspections et contrôles des EAJE		F	Nombre de contrôles conjoints Caf / CD réalisés dans des EAJE PSU	N-1	CD
		O	Nombre de visites de contrôle dans les EAJE PSU réalisées par la Caf	N-1	CAF
		O	Nombre de visites de contrôle réalisées dans des micro-crèches PAJE par la Caf	N-1	CAF
		O	Nombre de visites de contrôle dans des EAJE réalisées par le CD (tous EAJE confondus)	N-1	CD
		F	Nombre d'injonctions émises par le CD à des EAJE	N-1	CD
		O	Nombre de fermetures d'établissements décidées par le président du conseil département	N-1	CD
		O	Nombre de fermetures décidées par le préfet	N-1	DDETS
Indicateurs relatifs aux assistants maternels		F	Nombre de réunions de présentation du métier d'AM organisées par le CD	N-1	CD
		F	Nombre de saisine de la commission consultative paritaire départementale	N-1	CD
		O	Nombre de retraits d'agréments d'AM	N-1	CD
		O	Nombre de visites de contrôle chez des AM réalisés par le CD au cours de l'année	N-1	CD

Enfin, l'arrêté définit **8 indicateurs** dont 7 obligatoires pour lesquels les SDSF devront définir une cible à l'échéance du schéma ainsi que la trajectoire pluriannuelle permettant de l'atteindre. Ces cibles deviennent obligatoires au renouvellement des SDSF. Ces indicateurs ont été jugés incontournables pour piloter la démarche de développement des services aux familles. La définition de cibles permettra d'impliquer les acteurs du territoire sur des objectifs communs à atteindre sur plusieurs champs du SPPE et de la parentalité.

Indicateurs départementaux	Dernière année disponible	Dernière donnée disponible	Cibles déclarées par le CDSF		
			Année de la cible		
			2025	2026	2027
Nombre de places offertes en EAJE PSU	2023	5475	383	345	387
Nombre de lieux ressources à la parentalité (maison des familles, maison des parents, maison 1000 jours...)	2023	0	1	2	3
Nombre d'ETP financés par la Caf dans les relais petite enfance (RPE)	2023	11,01	3	2	2
Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un RPE implanté sur la commune	2023	41,2%	50%	70%	100%
Nombre de dispositifs passerelles	NA	NA	2	2	5
Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) »	2023	19	41	51	61
Nombre de visites de contrôle dans des EAJE financés par la PSU réalisées conjointement Caf et CD	2024	0	1		
Nombre de visites de contrôle dans les EAJE (tout financement) réalisées par le CD	2024	22	7*		

(*) au 30/06/2025

A ce jour, de nombreux schémas ne contiennent pas d'objectifs ciblés, ou pas sur l'ensemble des 8 indicateurs demandés. Il est donc nécessaire d'engager dès à présent la mobilisation du CDSF pour réfléchir à des cibles pertinentes et à la trajectoire qui permettra de les atteindre. Concrètement, il sera attendu en juillet 2025 que les Caf remontent les trajectoires définies dans les schémas qui les ont prévues, puis chaque année en cas de modification ou de lancement d'un nouveau schéma.

En conclusion de chaque exercice annuel, la Cnaf transmettra avant le 1er décembre à la DGCS et à chaque Caf l'ensemble des indicateurs et une analyse de la trajectoire réalisée au regard des cibles qui auront été définies.

En résumé le calendrier des différentes échéances annuelles des échanges sur ces indicateurs sera le suivant :

- Avant le 31 mars : transmission par la Cnaf aux Caf des 70 indicateurs collectés au niveau national
- Avant le 1er juillet : transmission par les Caf à la Cnaf des 15 indicateurs collectés localement dès 2025 et des 8 cibles renseignées dans les schémas départementaux au fur et à mesure du renouvellement des CTG
- Avant le 1er décembre : restitution par la Cnaf aux tutelles et aux Caf de l'ensemble des indicateurs actualisés

Annexe 2 – Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi avec les communes, autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (art. 17 à 19)

✓ « Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant »

✓ **Compétences des communes sur le champ de la petite enfance**

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés
- Soutenir la qualité des modes d'accueil

=> ces compétences varient en fonction de la dimension de la commune et du périmètre des intercommunalités

Le **schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant** est établi et actualisé périodiquement par l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant => **communes de + de 10.000 habitants**

- ☐ Modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant (accessibilité financière et géographique notamment) ;
- ☐ Calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées.

Le schéma ainsi que ses actualisations sont transmis **au comité départemental des services aux familles** dans un délai d'un mois à compter de leur adoption. Sont réalisés et transmis au même comité un bilan intermédiaire et un bilan final de la mise en œuvre du schéma. Le projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans fait l'objet, préalablement à la demande d'autorisation, d'un avis favorable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant compétente.

La loi stipule que les **communes de plus de 10 000 habitants** :

- ☐ mettent en place le **relais petite enfance** mentionné à l'article L. 214-2-1 (entrée en vigueur 1^{er} janv 2026);
- ☐ et établissent, actualisent périodiquement et mettent en œuvre le **schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant** défini à l'article L. 214-2.

Art. L. 214-1-3.-I.- Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles sont compétentes pour :

- « 1° Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L. 214-1-1 disponibles sur leur territoire ;
- « 2° Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- « 3° Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même I ;
- « 4° Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.

« II.-Les compétences mentionnées aux 1° et 2° du I du présent article **sont obligatoirement exercées par toutes les communes.**
« Les compétences mentionnées aux 3° et 4° du même I sont obligatoirement exercées par les **communes de plus de 3 500 habitants.**
« Pour l'exercice de la compétence mentionnée au 3° dudit I, **les communes de plus de 10 000 habitants établissent et mettent en œuvre le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant défini à l'article L. 214-2.**
« Pour l'exercice des compétences définies aux 2° et 4° du I du présent article, **les communes de plus de 10 000 habitants mettent en place le relais petite enfance mentionné à l'article L. 214-2-1.**

Les 1°, 2° et 4° du I **entrent en vigueur le 1er janvier 2025**

L'obligation de mettre en place un relais petite enfance prévue au dernier alinéa du II de l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles **entre en vigueur le 1er janvier 2026**

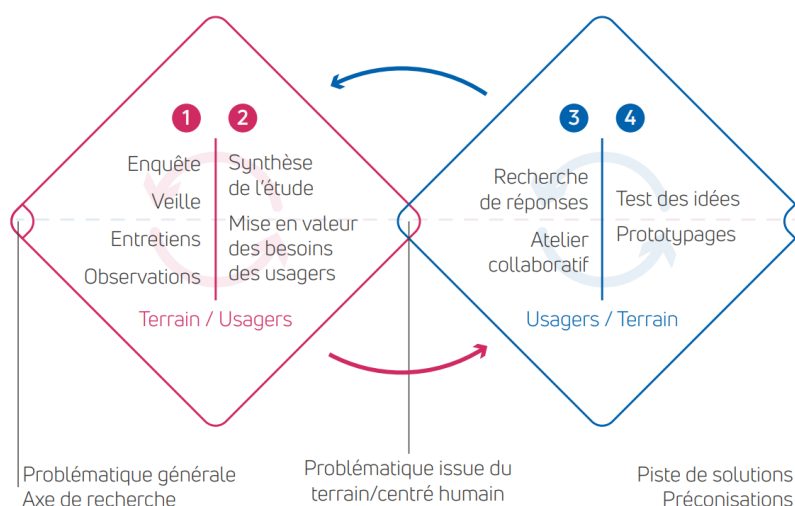
46

Annexe 3 – Le Design social

Qu'est-ce que le Design Social ? Comment est-il appliqué au SDSF ?

- Une définition proposée dans le cadre du master Design Innovation et Société

Face à l'urgence qui existe aujourd'hui de penser et de construire les conditions du vivre ensemble, le design social (ou l'innovation sociale par le design) est un véritable catalyseur pour repenser les usages, trouver de nouvelles alternatives et permettre la construction de communs.



Le design est avant tout une discipline de conception de projet. Il met des méthodologies au service de projets de société, de projets d'innovations sociales, en (re) plaçant l'humain au cœur de ces projets. Il s'agit de rendre les habitants/usagers plus responsables socialement, écologiquement et industriellement, tout en veillant au respect des aspirations et des besoins de tous les partenaires (citoyens, pouvoirs publics, entreprises, etc.).

- Une application au SDSF

Le Design social s'applique au SDSF par une démarche globale et constante d'écoute des usagers, plaçant les bénéficiaires au centre des actions. Il vient renforcer l'expertise du réseau des acteurs institutionnels et opérationnels associés à la gouvernance du SDSF, par l'activation d'actions de terrain dans le cadre des Conventions Territoriales Globales, à partir d'une problématique identifiée et vécue par l'utilisateur.

Parmi les méthodes utilisées, citons par exemple les ateliers de co-conception mis en œuvre au sein des centres sociaux avec des habitants en vue de recueillir leurs pratiques, leurs usages, de produire des solutions émanant du terrain. Ces travaux réalisés au plus près de l'expression du besoin permettent d'enrichir en continu les diagnostics, d'innover dans les formes d'accompagnement et d'apporter des réponses rapides, coordonnées et adaptées.

Annexe 4 – monenfant.fr

Dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), le site monenfant.fr est un pilier de la stratégie d'information et d'orientation des parents en recherche d'un mode d'accueil.

Pour mieux accompagner et orienter les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil et ainsi les rendre plus autonomes, il évolue vers une offre de service digitale intégrée et permet de mieux identifier les services disponibles à proximité.

D'un point de vue politique / partenarial : le site est un des outils de la Branche famille à destination des familles et des professionnels du secteur de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Il se veut un trait d'union entre des politiques publiques à destination de l'ensemble des familles et des professionnels au plus près des besoins.

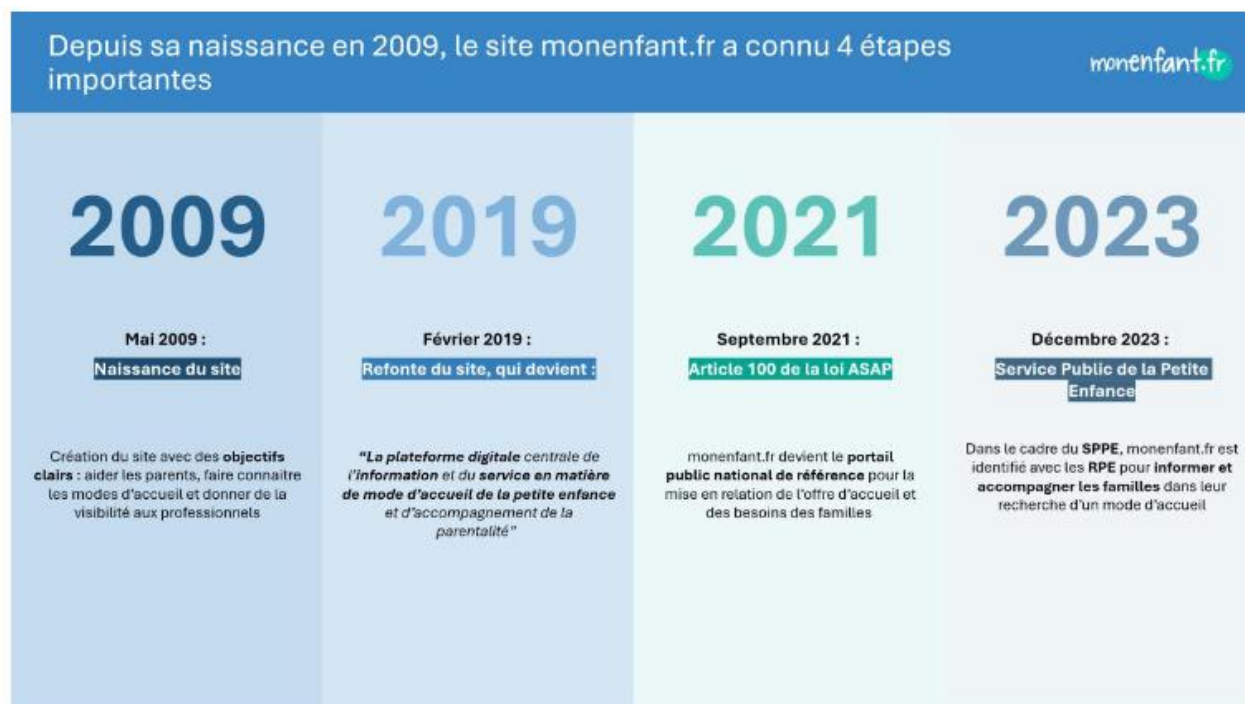
Par ses enjeux, ses différentes fonctionnalités et services en ligne, il est considéré dans :

- Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)
- Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

Cela permet de poursuivre :

- La convergence des différentes politiques menées par les partenaires concernés
- Tout le travail de structuration en termes d'adéquation de l'offre et de la demande avec, notamment, l'habilitation de services à recevoir les demandes d'informations sur les modes d'accueil des familles.

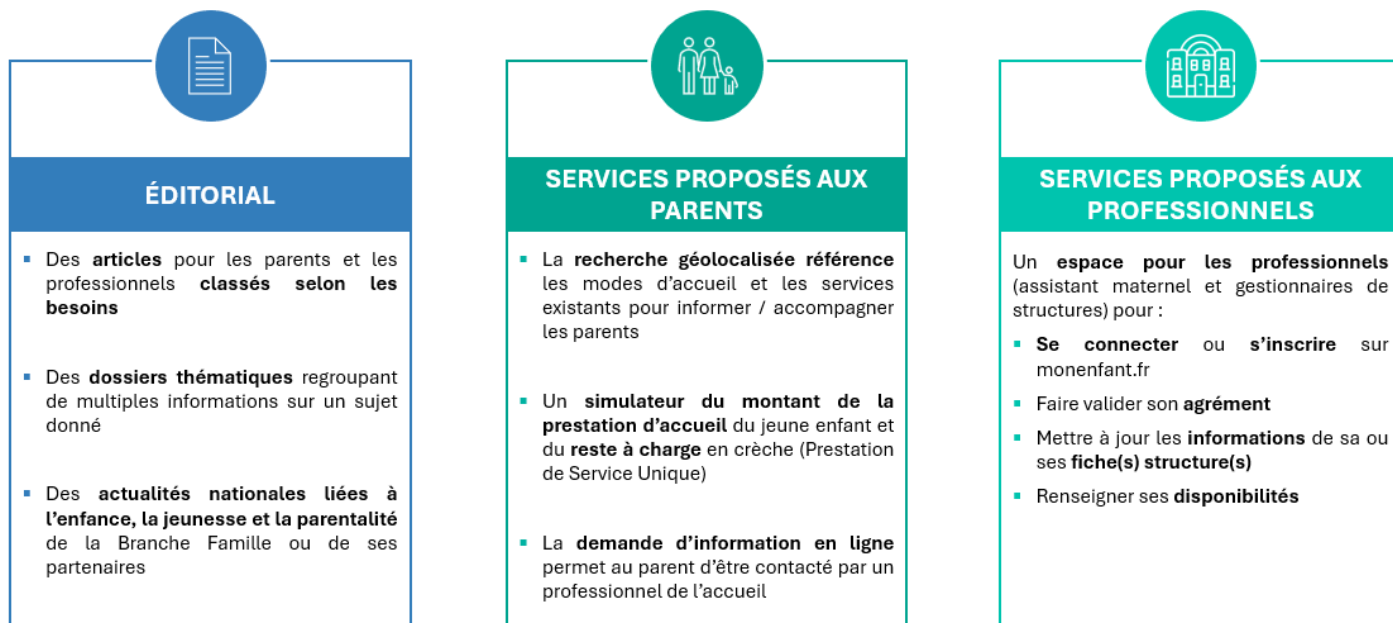
Présentation du site et de son écosystème



Les services proposés :

Les services actuels de monenfant.fr

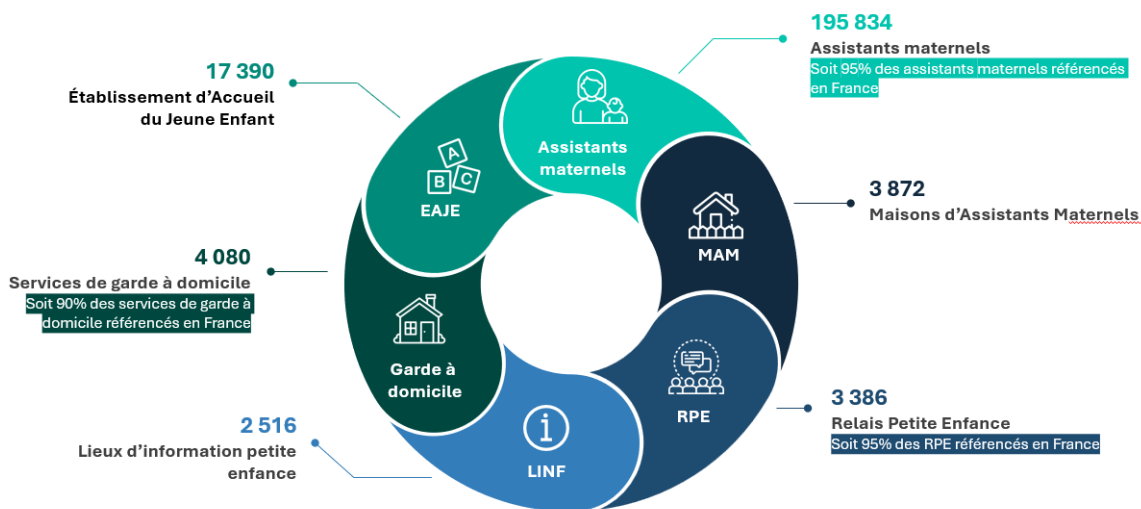
monenfant.fr



Au 1^{er} octobre 2024, au niveau national on peut y trouver :

Un référencement complet des structures de l'accueil du jeune enfant

monenfant.fr



Autres structures référencées : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), Services de Médiation Familiale (SMF), Espaces de Rencontres (ER), actions de soutien à la parentalité

Le projet monenfant.fr s'inscrit dans un écosystème intégré, alliant dimension nationale, et dimension locale au sein de chaque Caf, en lien étroit avec les partenaires engagés dans la Petite enfance et la Parentalité

Schéma Départemental des Services aux Familles



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES
CONVENTION CADRE 2024-2027